

10. alloués
rue de Bomel, 113
Wameux
= 8



LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Affilié à l'U.P.A.C. (Union de la Presse des Anciens combattants).
REDACTION-ADMINISTRATION : Avenue de Longwy, 17, Arlon. — Téléphone : 637 — C.O.P. 34.49.69 (Frat. des Ch. A. Arlon).



Le major Krack, président de la Section du Brabant, prononce une allocution au pied du mémorial provisoire de Vynckt.

En mai 1940,
exaspérés
par la résistance tenace
des Chasseurs Ardennais,
les Allemands
massacraient des civils à
Vynckt, Meygem, Deynze

(Voir article en page 4 et suivantes)

Vous trouverez, à partir de la page 14, la suite de
l'Historique officiel du 2° Chasseurs Ardennais
rédigé par le Lieutenant-Général Merckx

L'O. N. A. C. sa mission, ses activités

Nos camarades seront certainement intéressés par la note schématique qui suit et est relative à la mission et aux activités de l'O.N.A.C. (Oeuvre Nationale des Anciens Combattants) qu'ils connaissent de façon insuffisante :

I. — SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'O. N. A. C.

Pour ce qui concerne :

1. la Guerre 14-18 : Les anciens combattants, déportés, prisonniers politiques, non bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre, leurs veuves et leurs orphelins de moins de 18 ans, pour autant qu'ils ne jouissent pas d'une pension de guerre du chef du décès de leur époux ou père.
2. la Guerre 40-45 : Les anciens combattants, prisonniers politiques, résistants, réfractaires et déportés pour le travail obligatoire qui ne sont pas bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre, leurs veuves et leurs orphelins de moins de 18 ans pour autant qu'ils ne jouissent pas d'une pension de guerre du chef du décès de leur époux ou père.

2. — MISSION LEGALE. (Art. 2 de l'arrêté royal du 9 mai 1938 portant règlement organique de l'Oeuvre Nationale).
L'Oeuvre a pour mission de prêter à ses ressortissants son appui matériel et moral, notamment :

1. de leur faciliter la recherche d'un emploi rémunérateur.
2. de leur venir en aide, notamment lorsque par suite de maladies, blessures ou infirmités, ils se trouvent dans le besoin ;
3. de leur faciliter, notamment en intervenant auprès des organismes existants, l'acquisition d'une habitation, d'outils de travail pour leur établissement, la location ou l'achat de terres, etc... ;
4. de prêter appui aux associations d'anciens combattants, de déportés et de prisonniers politiques ;
5. de veiller à ce que les fêtes, collectes, etc... organisées au profit des anciens combattants, déportés, prisonniers politiques ne puissent prêter à des abus ;
6. d'encourager les initiatives de personnes ou de groupements qui viennent en aide aux anciens combattants, déportés ou prisonniers politiques et de couronner leurs efforts ;
7. en général, de prendre, dans l'intérêt des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques toutes dispositions jugées opportunes.

3. — SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE L'O.N.A.C.

1. Interventions matérielles.
En nature : vêtements — literies — colis de vivres etc.
En espèces : variables suivant chaque cas particulier.
Allocations naissance et décès.
Ont pour objet de compléter, lorsque l'enquête sociale en fait apparaître la nécessité, les sommes versées dans chaque cas par les Caisses d'Allocations Familiales ou les Caisses de Décès.
2. Interventions d'ordre moral et social.
- a) Service d'Adaptation Professionnelle.
S'occupe de l'Orientation Professionnelle et de la Réadaptation Professionnelle.
Centre d'Adaptation Professionnelle :
Sous la direction de MM. le Docteur WAUTRICHE et BIART, psychotechnicien : 23 sièges régionaux comportant chacun un médecin et au moins un psychotechnicien.

MODE D'ACTION.

— Examen médico-psychotechnique approfondi qui détermine les aptitudes (ou les aptitudes restantes pour diminuées physiques).

Enquête sociale.

Les conclusions de ces examens permettent de donner les conseils orientant vers l'école professionnelle, l'apprentissage artisanal, le perfectionnement par cours du soir, par correspondance, l'apprentissage accéléré, etc...
— Le Service propose ensuite l'aide matérielle nécessaire à la mise en pratique de ces conseils.

— Il s'occupe, le stade précédent réalisé, du placement des intéressés.

b) Orientation scolaire et Bourses d'Études.

Conseils gratuits d'orientation scolaire pour les enfants de tous nos ressortissants.

Aider les bénéficiaires dans le choix délicat des études ou de l'apprentissage de leurs enfants.

— 23 sièges dont il a été question au paragraphe a) ci-dessus.

S'adressent, en principe, aux enfants terminant leurs études primaires (11-12 ans) et chaque fois que des parents nous en font la demande pour des enfants se trouvant déjà soit en apprentissage, soit à l'école moyenne, soit à l'école professionnelle.

BOURSES D'ÉTUDES :
sont organisées pour les enfants de nos bénéficiaires qui ne sont pas en état de faire entièrement face aux frais des études ou de l'apprentissage lorsque ceux-ci sont bien conformes aux aptitudes des enfants suivant l'avis de l'orienteur.

Spécialement vous

Chasseurs Ardennais !

Avez-vous des difficultés en comptabilité, application des lois sociales et fiscales, adressez-vous à un expert dans la matière, écrivez à :

Papa ROEGIERS

Rue du Trône, 14

BRUXELLES

S'occupe de la vente de tampons, cachets et toute la papeterie.

C'est un des nôtres.

EXPÉDITIONS EN PROVINCE

c) Service d'Hébergement (enfants et adultes).
Visites médicales préalables et enquêtes sociales.

1. Enfants.

— Placements dans Homes permanents — Préventoria — Sanatoria —

— Gymnastique médicale (kinésithérapie).

— Camps de vacances.

N. B. — Suisse. — Home de l'O. N. A. C. à « Alpini », à Chesleres-sur-Ollon (préventorium) pour 62 enfants atteints d'affections pulmonaires non tuberculeuses et ayant besoin d'un séjour en Suisse. — Départ tous les 3 mois.

2. Adultes.

Placements dans des Hôtels en Flandre, Campine, Ardennes, sont accordés lorsque les intéressés sont convalescents ou quand le médecin, désigné par l'O. N. A. C., estime qu'une cure d'un mois en principe est en effet indispensable.

Démarches pour placements dans Préventoria, Sanatoria en Belgique et en Suisse.

d) Service Médico-Pharmaceutique.

Médecin-Consult en Chef et 23 médecins-conseils (lés mêmes qu'au paragraphe a) ci-dessus.

Visites médicales en vue de placements.

Contrôle des demandes d'intervention de l'O. N. A. C. dans le paiement de frais médico-pharmaceutiques.

Visites médicales ordinaires.

e) Service Mutualiste.

Engage les non-mutualistes à s'assurer ;
Effectue le paiement de la cotisation mutualiste aux ressortissants se trouvant dans le besoin et ne bénéficiant pas de la Sécurité Sociale au titre d'assuré obligatoirement.

f) Assistance judiciaire.

g) Service Social.

29 assistantes sociales plus stagiaires.

Délégués locaux bénévoles : 2.876.

Collabore à toutes les activités d'ordre moral ou social citées ci-dessus.

Les Assistantes Sociales traitent spécialement les cas sociaux, familiaux, les questions de l'Enfance, les placements (d'adultes et d'enfants) les démarches et contacts avec les autres Oeuvres et les organismes spécialisés (Oeuvre Nationale de l'Enfance, Oeuvre Nationale des Tuberculeux, etc...). Elles assurent des permanences (en voie de création) dans les centres importants où l'Oeuvre ne possède pas de Bureaux.

Elles effectuent, en outre, les enquêtes d'ordre général (exemple : situation des ressortissants de l'O.N.A.C. aidés par l'Assistance Publique).

3. Contrôle des Appels à la Générosité Publique.

(Extrait de la loi du 15 mars 1948)

«... Hormis les collectes faites au cours des réunions,

« fêtes ou spectacles organisés dans les locaux privés, et

« auxquels les personnes assistent sur invitation, tout

« appel à la générosité publique sous le couvert ou en

« faveur des bénéficiaires de l'Oeuvre, doit être autorisé

« par le Collège des Bourgmestre et Echevins dans tous

« les cas où une autre autorité n'est pas investie du droit

« d'autorisation.

« Cette autorisation ne pourra être accordée que sur la

« demande de l'Oeuvre. »

4. O. N. A. C. à l'Étranger.

O. N. A. C. — PARIS et 5 délégués dans le Nord de la France.

O. N. A. C. — CONGO : 3 délégués.

4. — ADRESSES .

Comités Provinciaux :

ANVERS, 12, Beggaardenstraat, Antwerpen.

BRABANT, 3, Avenue des Gaulois, Bruxelles.

HAINAUT, 24, Rue Ferrer, Mons.

LIEGE, 76, Rue Féronstrée, Liège.
LUXEMBOURG, Hôtel de Ville, Arlon.
NAMUR, Gouvernement Provincial, Namur.
LIMBOURG, 11, Groenplaats, Hasselt.
FLANDRE ORIENTALE, 13, Guinaardstraat, Gent.
FLANDRE OCCIDENTALE, 14, Hallestraat, Brugge.

Bureaux Régionaux :

CHARLEROI, 15, rue du Gouvernement, Charleroi.

HUY, 7, rue du Marché, Huy.

VERVIERS, 39, rue du Collège, Verviers.

Délégués d'Arrondissement :

KORTRIJK, 41, O. L. Vrouwstraat, Kortrijk.

DIKSMUIDE, 22, Leegeweg, Diksmuide.

OOSTENDE, 41, Velodromstraat, Oostende.

ROESELARE-TIELT, 29, Vijfwegenstraat, Roselaere.

TOURNAI, 154, Bd. du Roi Albert, Tournai.

Permanence :

LEUVEN et une dizaine d'autres en voie de création.

Camarades, un bon conseil !

adressez-vous en toute confiance au sympathique
Président de la Sous-Section de Molenbeek

Prosper SEVENANTS

Entreprises de Peintures tous travaux

Devis sur demande

37, Rue Delaunoy, Molenbeek, Bruxelles

Et puis c'est du travail soigné

Recrutement

Appel aux officiers et sous-officiers Ch. A.

Les officiers et sous-officiers Ch. A. sont
instantanément priés de faire parvenir au
Secrétariat Général ou aux présidents des sections
de la Fraternelle, suivant leur facilité,
la liste des militaires de leur unité dont
ils connaissent l'adresse actuelle. Cela facilitera
le recrutement !

Allons-y !... Tous en chasse !

Ne vous contentez pas d'être membre et de porter
votre hure.

Dites à tous vos camarades qu'il est de leur devoir
d'être membres de la Fraternelle.

EN MAI 1940, exaspérés par la résistance tenace des Chasseurs Ardennais,

La Commission Nationale des Crimes de guerre, créée par arrêté du 13 décembre 1944 et qui a terminé récemment ses travaux, a publié, voici quelques semaines, une brochure qui intéressera vivement les anciens Chasseurs Ardennais.

Elle traite en effet des atrocités commises par les Allemands pendant la bataille de la Lys, à Vynckt, Meygem et Deynze, où s'illustrèrent nos braves bérêts verts.

Ce dossier très volumineux et fort complexe, a été étudié sérieusement; le rapport de la commission offre toutes les garanties d'impartialité. La tâche des commissaires a été compliquée du fait que l'enquête a dû être menée longtemps après les événements, que sous l'occupation, les Allemands se sont ingéniés à faire disparaître les traces de leurs crimes et qu'on n'a pu mettre la main que sur deux des officiers responsables, les majors Lohman et Kühner, condamnés ce jeudi 23 décembre par le conseil de guerre de Gand. La difficulté des recherches s'explique par le fait que les opposants de nos Chasseurs Ardennais étaient la fameuse 6e Armée du futur Maréchal, alors général von Paulus qui devait connaître à Stalingrad le sort que l'on sait. La plupart des officiers ont donc été soit tués, soit faits prisonniers par les Soviétiques.

Ceci dit et sans vouloir aucunement diminuer l'œuvre de la commission des crimes de guerre, nous regretterions que son travail ne soit pas présenté plus clairement, qu'il y manque une table des matières, un index, une récapitulation des faits et une liste récapitulative des victimes. De même si nous comprenons les difficultés qu'elle a eues d'identifier les unités allemandes responsables, il était facile d'avoir des renseignements précis sur les Chasseurs Ardennais. Il était facile de savoir que le major Velghe, le valeureux commandant du IIIe Bataillon du 3^{ème} Ch. A., ne commandait pas le 3^{ème} Ch. A., mais que c'était le colonel Robert, que le major Krack était adjudant-major du I^{er} Ch. A. et non commandant de bataillon, que le commandant Bovoy, commandait la 2^e Cie du 3^{ème} Ch. A. et non la 2^{me} du I^{er} Ch. A. Détails sans doute, mais ces erreurs sont regrettables dans un travail historique.

Nous allons essayer — ce n'est pas facile — de rapporter l'essentiel du drame qui s'est déroulé à Vynckt et dans la région les derniers jours de mai 1940.

Les combats de la Lys

Il importe de donner d'abord un court aperçu des opérations militaires qui se sont déroulées dans le secteur Nevele-Meygem-Vynckt les 25-26-27-28 mai. Nous n'avons pas la prétention d'en écrire l'histoire qui sera publiée ici par des plumes autorisées.

Lorsque l'armée belge reçut ordre d'occuper les positions de la Lys, la 2^{ème} Division de Chasseurs Ardennais, qui faisait partie du VII^e Corps d'Armée, occupa — dans l'ordre, 4 Ch. A., 6 Ch. A., 5 Ch. A. en remontant du Sud au Nord — la position allant d'Olsene (Ponthoeck) à 2.500 Kms au Nord de l'important nœud de communications de Deynze, tenu par le 5 Ch. A.

La 1^{ère} Division de Ch. A., qui avait été sans cesse à l'épreuve depuis le 10 mai, fut, après l'évacuation de la tête de pont de Gand, placée en réserve du VI C. A. qui tenait au Nord de Deynze le canal de dérivation de la Lys. Elle avait devant elle, comme unité d'infanterie, la 4 D. I. (11e, 15e et 7e régiments de ligne).

24 MAI.

Le 24 mai fut assez calme sur le front du VI C. A., alors que la bataille était déjà engagée dans toute son ampleur plus au Sud et notamment à Göttem et à Olsene. La brèche que l'ennemi réussit à créer plus au Nord dans le secteur de la 12 D. I. fut rapidement colmatée.

25 MAI.

Tandis que la bataille continuait sur le front de la 2 D. Ch. A., sur le front tenu par la 4 D. I., l'ennemi attaquait en force dès 7 heures du matin, franchissait d'emblée le canal de dérivation au sud de Meygem (secteur du 15e de ligne) et, poursuivant son avance très rapidement, se trouvait devant Vynckt dès 13 heures. Il avait débordé au sud et au nord les 11e et 7e de ligne. Vynckt était occupé par le III^e Bataillon du 1 Ch. A. Dès 15 h. 30, les Boches qui avaient jusque là avancé assez facilement, attaquaient les positions tenues par le III^e Ch. A.; ils trouvaient une résistance très ferme. Ils renouvelèrent deux fois leurs attaques en force: vers 17 heures et vers 19 h. 30. Malgré leur écrasante supériorité, ils réussirent tout juste à obtenir de très légers gains, aussitôt réduits à néant par les contre-attaques immédiatement lancées par nos bérêts verts. La progression allemande est enrayée.

Dès ce jour-là, les Allemands, mécontents de la résistance et furieux des lourdes pertes qu'ils ont subies, se servaient comme boucliers vivants de soldats prisonniers de la 4 D. I. Sans succès d'ailleurs: il y aura neuf morts parmi les P. G.

26 MAI.

Le soir, le 5 Ch. A. est obligé de se replier et de s'aligner au sud sur l'aile gauche du 6 Ch. A. et au nord sur le clocher de Vynckt tenu par le 1 Ch. A.

Dans la nuit du 25 au 26, le III^e Bataillon du 3 Ch. A., commandé par le major Velghe, reçoit ordre de relever le III^e Ch. A., qui a subi de lourdes pertes. Il réussira à atteindre la route Vynckt-Nevele. Le 3 Ch. A., épaulé par deux bataillons du 1 Ch. A. résistera deux jours dans la région de Vynckt-Nevele, sans céder un pouce de terrain.

Vu les pertes subies la veille par les Allemands, la journée du 26 est relativement calme. On note cependant deux furieuses attaques pour s'emparer de Vynckt; elles sont étouffées.

27 mai: Ce jour-là, dès l'aube, les attaques acharnées reprennent contre toute la position tenue par nos Ch. A.

Les assauts se poursuivent sans interruption jusque onze heures. Les Chasseurs Ardennais tiennent la dragée haute aux assaillants qui sont chaque fois repoussés sur leurs positions de départ, subissant des pertes terribles. Malheureusement, à 12 h. 30, par suite d'événements survenus plus au nord, le G. Q. G. est obligé de prescrire le repli sur la ligne Maldegem-Thielt. Le dernier soldat du 3 Ch. A. ne quittera Vynckt que vers 15 heures. Les Allemands, qui pénétrèrent à 16 heures. C'est alors que commença la terreur, que le drame horrible prend toute son intensité. N'ayant pu abattre les Chasseurs Ardennais les Boches vont rendre la population de Vynckt responsable de leur échec et de leurs pertes. On a toutes les raisons de croire que les massacres ont été perpétrés sur ordre supérieur, du moins avec l'approbation du commandement de la 6^e armée.

les Allemands massacraient des civils à Vynckt, Meygem, Deynze

Les massacres

La commission raconte avec beaucoup de détails les horreurs qui se déroulèrent à Vynckt et environs. (1)

LE SAMEDI 25 MAI

Dès le samedi 25 mai, les Allemands commencèrent à se montrer « nerveux ». Ils firent à plusieurs reprises usage de prisonniers de guerre et de civils comme boucliers. Le rapport de la commission cite trois cas:

1) Vingt-cinq hommes de la compagnie sanitaire du 15^e de ligne, P. G., furent dans l'après-midi, poussés vers les lignes belges. Les Ch. A. leur crièrent de se jeter à terre et tirèrent sur les Boches qui étaient derrière eux. Les Allemands obligèrent les prisonniers à se relever et à continuer à avancer au pas de course. Le commandant de la 7^e Cie du 1 Ch. A. fut obligé de faire tirer: un obus de C47 éclata au milieu du groupe; il y eut trois tués et des blessés belges.

2) Un peloton de C 4,7 du 11^e de Ligne était prisonnier. Les Allemands se placèrent en nombre à l'arrière du camion et obligèrent le chauffeur à se diriger vers les lignes belges. Ici encore, le regretté commandant Duhren évanta la ruse et une rafale bien appliquée cubuta le camion dans le fossé.

3) Les Boches utilisèrent alors les prisonniers du P^{on} C 4,7 et un soldat de la Wehrmacht se plaça derrière chacun des quatorze hommes, lui poussant le canon du fusil dans le dos. Le groupe parvint jusqu'à une trentaine de mètres du canon antichars de la 7^e Cie du 1 Ch. A. Le Cdt Duhren fut obligé de faire tirer encore: il y eut 8 tués belges et un blessé, 5 hommes regagnèrent nos lignes.

Les soldats belges ainsi tombés furent enterrés pêle-mêle avec des civils et des soldats Ch. A. Sur les fosses les Allemands placèrent des pancartes suivantes: «Soldaten en Francitireurs», «Tombés par la faute de France en (=et) Angleterres».

LE 26 MAI.

Ce jour-là, les Boches durent continuer à piétiner devant Vynckt. Ils se vengèrent sur les habitants civils. A Meygem et à la limite de Vynckt et de Meygem, point le plus avancé atteint ce jour-là, les habitants furent extraits de leur cave, collés au mur, puis conduits à l'église de Meygem, y compris les vieillards, les femmes, les enfants, où ils demeurèrent enfermés sans boire ni manger jusqu'au lundi 27 au soir. Motif: «Die Zivilisten haben geschossen.»

Nous retrouverons plus loin ces malheureux et parlerons de leur triste histoire.

LE 27 MAI.

C'est ce jour-là, avons-nous écrit déjà, que les atrocités commencèrent vraiment, lorsque les Allemands pénétrèrent dans Vynckt.

La commission subdivise le récit des horreurs qui continuèrent d'ailleurs les jours suivants malgré la capitulation de l'armée belge, en trois chapitres: Les meurtres de la chaussée Vynckt-Meygem-Nevele, les meurtres au centre de Vynckt, les meurtres à Meygem.

(1) Comme nous n'avons pu obtenir une carte, précisons que VYNCKT est un bourg de 1500 habitants situé à 3.500 Kms N.-W de Deynze et que Meygem, 1.000 habitants, se trouve à 5 Kms à l'E.-N.E. de Vynckt.

1. — Les Meurtres de la Chaussée VYNCKT-MEYGEM-NEVELE

Des groupes de maisons et de fermes bordent la chaussée. Les endroits principaux s'appellent «Kruiswege», «De Spoele» et «Het Zwart Huizeke». C'est par là que les pointes allemandes cherchaient à pénétrer dans Vynckt.

Au «Kruiswege» tous les habitants, y compris femmes et enfants, furent expulsés. Cinq hommes furent fusillés. Indée de la cruauté des soldats allemands: il se mirent à rire d'une fillette de 4 ans qui pleurait parce qu'ils lui avaient annoncé qu'elle allait mourir. C'était peut-être un franc-tireur? Un des soldats allemands eut le culot de revenir quelques mois après et de se vanter d'avoir massacré les membres de la famille.

Trois autres jeunes hommes furent fusillés sous les yeux de leur père, de femmes et d'enfants. Ici aussi, des soldats vinrent plus tard rendre visite à la famille de leurs victimes. Tous les hommes furent emmenés, frappés, etc...

A «De Spoele», deux frères furent massacrés. Au lieu-dit «Het Zwart Huizeke» toujours dans l'après-midi du 27, onze habitants de Vynckt, piéds et poings liés avec du fil de fer barbelé et attachés les uns aux autres, furent transportés et taillés à la baïonnette de façon bestiale et criblés de balles.

Détail à relever: un mois après la défaite de Stalingrad, on renvoya aux familles des objets personnels appartenant aux victimes et qui leur avaient été enlevés par leurs bourreaux.

2. — Les Massacres du centre de VYNCKT

C'est là que fut commis le crime le plus abominable, l'exécution collective de 45 hommes âgés de 13 à 91 ans.

Les Allemands trouvèrent toutes sortes de prétextes à cette exécution massive: une gamine de... 12 ans avait tiré au fusil sur leurs troupes, le curé avait instigué les civils à se faire francs-tireurs, on aurait vu des soldats en sabots, donc des francs-tireurs encore, les Chasseurs Ardennais se seraient déguisés en... femmes ou jeunes filles pour mieux tirer sur les troupes ennemies...

Bref, le 27 mai à 18 h. 30, peu après l'entrée des troupes allemandes à Vynckt et leur arrivée au couvent, position stratégique importante d'où on leur avait fait essayer de lourdes pertes, les nonante occupants du couvent furent chassés dans la rue. Il y avait parmi eux 14 vieillards, 20 vieilles femmes, d'autres habitants et un certain nombre de réfugiés. Ce fut terrible. Alors que les balles belges sifflaient au-dessus de leur tête, ces braves gens durent traverser le champ de bataille. Un Boche cria: «Le Führer a dit que tous les Belges, femmes et enfants y compris, doivent être abattus!»

On atteignit le centre du village. C'est alors que retentit une longue fusillade. Les hommes avaient été fusillés en trois groupes: sept vieillards contre le mur du couvent, un autre groupe contre le mur du presbytère et un dernier contre le mur du jardin d'une boucherie. Il y eut un rescapé du deuxième groupe et trois du dernier. Tous les autres ne furent pas tués sur le coup. Certains râlaient encore et furent achevés dans la nuit ou tôt le matin.

Les Allemands prirent de nombreuses photos de la tuerie. Ce sont aujourd'hui des témoins éloquentes, incontestables du crime.

Quant aux femmes et enfants (parmi lesquels des bébés), ils avaient peu auparavant été séparés des hommes et les Boches s'amusaient à tirer au-dessus de leurs têtes, histoire de les effrayer.

Les Allemands recherchaient surtout le curé, qu'ils considéraient comme le plus grand coupable. Il passa des heures enroulé dans un tapis dans son grenier. Puis, il parvint à quitter Vynckt où il ne put rentrer sans danger que cinq mois plus tard.

Le même lundi 27 mai, d'autres assassinats eurent lieu à Vynckt, soit sur des personnes isolées, soit sur des groupes.

Notamment, vers 20 h. 30, deux prisonniers de guerre, appartenant au 3e Chasseurs Ardennais, les soldats Constant CROISIER d'Aye et Jean MERTEEN de Recht furent abattus par des brutes furieuses. L'un d'eux avait quatre enfants.

Ensuite, des civils furent à nouveau poussés vers les lignes belges comme boucliers. Des prisonniers de guerre furent placés sur des tanks allemands (N.D.L.R. : on se souvient que M. Rollin, actuellement président du Sénat, a un jour affirmé qu'il n'y avait jamais eu de «Panzers» sur le front belge !!!)

Le soir de ce lundi 27, Vynckt fut évacué sur l'ordre du major Lohman, celui-là même qui vient d'être condamné par le conseil de guerre, et les rescapés qui ne purent fuir ou se cacher — environ deux cents hommes et femmes — furent dirigés sur l'église de Lerne-St Martin, à une douzaine de kms de Vynckt. D'après le bourgmestre de Vynckt et d'autres témoins sérieux, le général von Paulus, commandant de la 6e Armée, serait venu inspecter les malheureux prisonniers et aurait hurlé «Abattez ces Schweinhunden». Les prisonniers se trouvaient constamment sous la menace d'être fauchés par des mitrailleuses. Ils furent finalement enfermés dans l'église. Le 28 mai avant midi, ils furent autorisés à rentrer chez eux. Mais ce n'était pas fini. Un groupe d'une cinquantaine d'habitants fut traîné à Gand et emprisonné. Ils furent libérés le 30 mai.

LE MARDI 28 MAI.

Ce fut encore un jour de frayeur à Vynckt, jour de sévices, de menaces de mort, d'arrestations et même d'exécutions. Lohman et Kühner y jouèrent un rôle marquant.

Des centaines d'habitants furent réunis dans des prairies. Cinq hommes furent abattus dans une fosse qu'on les avait obligé à creuser eux-mêmes. On cinématographiait la scène, puis les opérateurs filmèrent des distributions de pain, chocolat, oranges et lait aux enfants horrifiés de ce qui venait de se passer devant eux. Car, on avait obligé tous les prisonniers à regarder. Ils étaient avertis que quiconque se détournerait serait abattu. Un père et ses deux fils furent également fusillés après avoir dû creuser leur fosse. Parmi les habitants réunis dans une autre prairie, trois subirent un sort identique, dans la nuit du 28 au 29 mai. L'un d'eux n'était pas encore mort lorsqu'on obligea des prisonniers de guerre à l'enterrer. Le même mardi, dans la matinée, un fermier fut attaché à l'arrière d'un chariot dont les chevaux furent fouettés. Il fut ainsi traîné sur au moins trois cents mètres. Apres quoi on lui logea une balle dans la tête.

Cent dix-huit hommes dans un poulailler

Un dernier supplice était réservé aux otages. Cent dix-huit hommes furent enfermés dans la moitié, déjà occupée par une grande couveuse, d'un poulailler de 3,50 m sur 20 m. Ils y demeurèrent du mardi 28 au jeudi 30 à 20 heures entassés, encaqués, sans pouvoir bouger, ni sortir, fous de terreur, à demi-aspixés, subissant des sévices de toutes sortes et des menaces de mort. Il y avait même des blessés parmi eux. Après diverses vexations, ils furent libérés le jeudi soir, à l'exception de trois notables qui ne purent regagner leur maison que le 31 mai à midi. Les atrocités inqualifiables de ceux qui étaient soi-disant venus pour nous «protéger» avaient pris fin.

Il fallut ensuite enterrer les victimes et enfouir les animaux abattus. Tous les hommes furent mobilisés. Dans la seule journée du 31 mai, on enterra 78 civils et 23 militaires.

De nombreux soldats allemands revinrent par la suite à Vynckt se glorifiant de leurs forfaits et exhibant de nombreuses photographies des scènes les plus sinistres.

Les vraies causes de la fureur teutonne

Nous avons dit déjà les prétextes dont les Allemands se servirent pour justifier leurs mauvaises actions.

Mais la vraie raison de la fureur des Teutons fut les pertes élevées qu'ils avaient subies devant Vynckt et leur incapacité à enlever le village d'assaut. Ceci reçut confirmation dans le fait que dès la fin de mai 1940, les Allemands érigeaient à Vynckt un cimetière d'honneur qui fut inauguré en grande pompe en juillet 1940. L'officier de haut grade qui présidait à cette inauguration prononça un discours dans lequel il dit notamment :

...« Ici, en Belgique, la guerre a été rapidement terminée. Ici, à Vynckt, a été livré le plus dur combat de toute la Belgique. Ici, les Chasseurs Ardennais se sont défendus farouchement pour leur patrie. Le Roi des Belges peut être fier de ses Chasseurs Ardennais belges. »

Nos héros veris ne pouvaient recevoir un hommage plus probant.

Relevons que le mémorial allemand signale seulement 60 morts à Vynckt. C'est un chiffre ridiculement tronqué. En effet, rien qu'à la ferme Nootboom à Kruiswege, il y en eut 42. Tout le monde sait par ailleurs — et cela est prouvé par des rapports officiels — que c'est à Vynckt que les Allemands subirent les plus fortes pertes. On remarque par ailleurs que parmi les «soixante», il n'y a qu'un seul soldat; cinquante-neuf sont des officiers ou sous-officiers, presque tous d'Etat-Major. Il est d'ailleurs prouvé que des camions spécialement aménagés ont emmené de très nombreux soldats tués. Nous avons nous-même remarqué plus au sud... que les Allemands emmenaient leurs morts avant de ramasser ou de soigner nos blessés. Le CHIFFRE DE SOIXANTE EST DONC PUREMENT SYMBOLIQUE. Il faut le multiplier par vingt ou trente et sans doute davantage. Qu'on le compare avec celui de Göttem où le bourgmestre et les officiers allemands du service des sépultures ont identifié environ 700 cadavres allemands.

Après les événements, il devient évident pour les têtes carrées que leur version des civils francs-tireurs ne tenait pas debout, qu'il n'y avait plus d'armes à Vynckt le 27 mai. Il fallut donc chercher autre chose. La «Propaganda» changea son fusil d'épaule et fit retomber toute la responsabilité sur les Chasseurs Ardennais qu'elle accusa de s'être déguisés en civils... en femmes pour tirer des maisons sur les Allemands. Pendant l'occupation, des hommes à la solde de l'Allemagne parcoururent le village pour faire signer par les habitants une déclaration accusant les Chasseurs Ardennais. Nous devons dire à la louange de la population de Vynckt qu'elle ne tomba pas dans ce piège grossier et que les habitants refusèrent de signer. L'affaire arriva jusqu'à l'Oberkommando de la Wehrmacht et on assure que von Brauschitz lui-même ouvrit une enquête. «Mon peuple ne fait pas des choses pareilles» dit en haussant les épaules un officier allemand venu à Vynckt.

Précisons encore que la commission a rejeté comme non fondés les bruits qui avaient couru relative à l'achèvement de prisonniers de guerre à coups de bistouris, l'étranglement d'une jeune fille et la mutilation des corps de soldats belges.

3. — LES MASSACRES DE MEYGEN

Des civils — on en compte 46 au moins — furent également tués sur le territoire de la commune de Meygem. Ce village est situé sur le canal de dérivation ou canal de Schipdonck. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce secteur était occupé le 25 mai par les 11e et 15e régiments de Ligne. Les Allemands passèrent assez facilement le canal le 25 au matin, faisant un très grand nombre de prisonniers; ils occupèrent immédiatement le village atteignant la chaussée Vynckt-Nevele et se rabattant vers le sud arrivèrent dès 10 heures du matin au «Kruiswege» où ils

trouvèrent cette fois les Chasseurs Ardennais. Si les civils ne furent pas inquiétés ce jour-là où tout allait bien, par contre seize soldats prisonniers de guerre perdirent la vie dans des circonstances demeurées inconnues; les uns furent atteints par l'artillerie belge alors qu'ils traversaient le canal, d'autres auraient été abattus. Certains auraient aussi été utilisés comme boucliers.

Jusqu'à la capitulation Meygem demeura bombardé par l'artillerie belge.

Le dimanche 26 mai, comme les Allemands ne parvenaient plus à avancer, ils firent payer, comme à Vynckt, et ailleurs, la résistance admirable des Chasseurs Ardennais aux civils.

Lohman donna ordre d'abord d'extraire des caves et d'enfermer à l'église de Meygem tous les civils des environs du «Kruiswege», à la limite de Vynckt et Meygem; nous avons parlé déjà de ce fait. Tous les civils furent enfermés dans l'église jusqu'au lundi 27 mai à midi, où les femmes, les enfants, et les vieillards purent rentrer chez eux.

Mais le 27 après-midi, la résistance continuant, tandis que se déroulaient aux environs de la chaussée les massacres dont nous avons parlé, les civils, y compris des malades qu'on dut transporter sur des brouettes, furent enfermés à nouveau dans l'église.

C'est alors que survint le drame dont on a beaucoup parlé mais qui n'est pas encore éclairci: des engins explosèrent dans l'église, faisant 27 morts et plus de quarante blessés. Les Allemands ont prétendu que c'était un obus belge qui était cause du désastre. D'autre part, de nombreux rescapés affirment avoir vu les Allemands monter au jubé porteurs de fils de fer et de petites caisses et ces témoins nombreux affirment formellement que les engins explosifs ont été jetés du jubé par les Allemands. Il agira donc de grenades. Quand on lit leur récit, on est convaincu d'une machination allemande.

Par contre, les experts militaires belges qui, en 1946, ont examiné les éclats métalliques trouvés sur place affirment qu'on se trouve en présence d'un projectile de l'artillerie belge et que les dégâts constatés ne peuvent avoir été provoqués par des grenades. Mais d'autre part, il paraît difficilement concevable que toutes ces personnes qui ont observé les faits et gestes des Allemands et les ont vus jeter des engins aient été victimes d'une hallucination collective. Il est tout aussi étonnant que personne n'ait entendu arriver l'obus belge, alors qu'il y avait dans l'église de 300 à 350 civils. Et puis, les Allemands ont disposé de quatre années pour camoufler éventuellement leur méfait. Le rapport de la commission ne dit pas si les éclats qui ont été soumis aux experts ont été ramassés au moment des événements ou trouvés beaucoup plus tard. Il est aussi possible et même vraisemblable qu'un ou des obus belges soient tombés sur l'église avant ou après le drame.

Le seul moyen d'être fixé serait de faire procéder à l'exhumation des cadavres des victimes et d'examiner les éclats dont elles furent atteintes. On se demande pourquoi la commission des crimes de guerre n'a pas fait cela. La chose en vaut la peine. De toutes manières, même si ces civils furent tués par l'artillerie belge, les Allemands sont responsables, du fait qu'ils ont rassemblé en un endroit qui devait normalement servir d'objectif à l'artillerie un grand nombre de civils. D'autres habitants de Meygem furent abattus dans les environs du canal.

DEYNZE

Le massacre des civils de Deynze est une action séparée de celles de Vynckt-Meygem, œuvre du 377 Jäger Regiment.

L'important centre routier de Deynze était donc défendu par le 5ème Chasseurs Ardennais. Nos camarades y résistèrent pendant trois jours avec non moins d'opiniâtreté que leurs frères en «churs» de la 1ère Division. Là aussi, dès qu'ils rencontrèrent une forte résistance, les Allemands firent retentir le fameux cri «Die Zivilisten haben geschossen». En vérité, les Allemands atteignirent Deynze le 23 mai; ils y furent arrêtés. Dans la nuit, ils passèrent la Lys qui n'était pas défendue, mais lorsque le 25 mai au matin, ils arrivèrent devant le canal de Schipdonck, qui passe de l'autre côté de la ville et derrière

lequel étaient établies les positions des Chasseurs Ardennais, ce fut une autre histoire. Toute la journée, les Allemands lancèrent des attaques furieuses afin de créer une tête de pont de l'autre côté du canal. Chaque fois, ils furent rejetés par nos Chasseurs Ardennais, qui, non contents de cela, passaient immédiatement à la contre-attaque. Il est en effet prouvé que les bérêts verts traversèrent plusieurs fois le canal à trois cents mètres du pont sauté et, se glissant par les jardins des maisons, virent mitrallier les flancs des assaillants. Ce qui mit le comble à leur rage. D'où, leur représailles sur les civils. Déjà dans la matinée, les Allemands avaient tenté d'utiliser des civils comme boucliers.

L'après-midi, des familles entières furent rassemblées de force place du marché, durent se laisser photographier porteurs d'armes et de munitions (francs-tireurs!), puis, on les poussa vers le pont du canal. Un groupe de cent cinquante hommes fut ainsi conduit jusqu'à une trentaine de mètres du canal et placé de telle sorte que les Chasseurs Ardennais ne purent plus tirer sans les atteindre. Pendant ce temps, les Boches rassemblaient le matériel d'un pont provisoire. Les Allemands se concentrèrent alors et l'un d'eux lança quelques fusées, indiscutablement pour demander un tir d'artillerie, puisqu'un autre sortit alors sa montre et que les Boches reculèrent. Effectivement, un obus arriva et tomba un peu au-delà du canal. Nouvel envoi de fusées, suivi d'un ou plusieurs obus qui éclatèrent en plein dans le groupe. Bilan : vingt-neuf morts, dix blessés mortellement atteints. Il est établi avec certitude que l'obus assassin était allemand. On se trouve donc en présence d'un massacre prémédité. Le geste criminel n'est pas discutabile. Ici encore des photos furent prises et utilisées à des fins de propagande : «Regardez ce que les soldats belges ont fait avec leur propre peuple». Comme cynisme, on ne fait pas mieux.

Tel est le récit des atrocités commises dans cette région par les troupes allemandes au cours des combats de 1940. Nous avons dit que à Vynckt et Meygem, on avait pu identifier le régime coupable. A Deynze, l'unité responsable n'a même pas pu être retrouvée. Seuls, deux officiers ont été arrêtés et jugés tout récemment par le conseil de guerre de Gand : il s'agit du major Lohman, un des principaux responsables des massacres du Kruiswege et de l'église de Meygem; il a d'ailleurs reconnu avoir commandé un peloton d'exécution. Sa condamnation à la détention perpétuelle paraîtra benigne. Le major Kühner, condamné à 20 ans de détention, fut celui qui donna l'ordre à des malheureux de creuser leurs propres tombes.

Si on n'a pu retrouver les autres, c'est que la Providence réservait aux brutes de la 6e Armée un cruel destin. Beaucoup des assassins de Vynckt trouveront à Stalingrad un juste châtiement, à l'exception toutefois du principal, von Paulus qui fera encore parler de lui.

Deux conclusions à tirer de ce récit :

D'abord, qu'en pensent ceux qui, en 1940, trouvaient les Allemands si changés, si corrects ? «Rien de commun avec ceux de 1914, ma chère !» En fait, si on avait affublé les loups de dépouilles doucereuses, le naturel reprenait vite le dessus dans les situations difficiles.

D'autre part, ce que nous rapporte la commission prouve encore que la résistance des Chasseurs Ardennais sur la Lys fut bien un héroïque fait d'armes qui comptera parmi les pages glorieuses de notre histoire.

Puisse le sacrifice commun des fils d'Ardenne et des civils de Vynckt et environs renforcer les liens qui unissent tous les Belges.

Aussi nous terminerons par un vœu : celui de voir s'élever à Vynckt un monument qui rappellerait à la fois leur gloire et leurs souffrances. QUI PRENDRA CETTE INITIATIVE ?

A. H.

NOUVELLES DES NOTRES

Au Sergent

Edgard JAMINET

M
O
R
T

P
O
U
RL
A
P
A
T
R
I
E

Depuis bientôt huit ans, la guerre s'est acharnée sur notre Patrie, le Pays a souffert, souffre encore et sans cesse la mort sème dans nos rangs des vides bien amers.

Journellement, quelques uns de nos braves Invalides, de la Grande Guerre, succombent à leurs blessures et le deuil national s'agrandit de plus en plus.

Hier c'était le Lieutenant Octave BASTIN de la 2^{me} Compagnie du 6^{me} Chasseurs Ardennais, mon chef de Peloton.

Aujourd'hui, hélas, c'est le tour de notre ancien Frère d'Armes, le Sergent Edgard JAMINET.

Devant cette paisible dépouille, couverte du Drapeau National, je m'incline profondément, au nom de nos Chefs, de nos braves Chasseurs Ardennais et de nos chers Invalides de Guerre, afin de rendre à Celui qui souffrit en silence et avec un courage à toute épreuve, les douleurs atroces d'une maladie lente, mais qui ne pardonne jamais.

Edgard JAMINET, du 5^{me} Chasseurs Ardennais, était un Soldat d'Elite, un sous-officier estimé et apprécié par tous ceux qui le connurent. Toujours fidèle au Devoir, résigné et fier de pouvoir servir le Drapeau des Chasseurs Ardennais, il acquit bientôt depuis le début de sa carrière la confiance de nos Supérieurs qui l'appellèrent bientôt à la rude tâche pleine de responsabilités que fut celle d'Instructeur à l'Ecole où il ne tarda pas à inculquer aux futurs cadres de notre belle Unité d'Elite, l'esprit d'abnégation, du devoir et de sacrifices. Il prêcha, sans cesse, par son exemple, par ses actes et son dévouement. Pour lui, le mot «SERVIR» pour l'Armée et la Patrie fut la devise d'un Soldat digne d'éloges et profondément attaché à la Belgique.

La guerre du 10 mai 1940 le trouva prêt à affronter le dur combat pour lequel il avait sacrifié, en temps de paix, sa famille et son avenir plein d'espoir. Il partit à l'appel de son Roi, de ses Chefs et de la Patrie. Courageusement il participa à la lutte inégale, à la défense de sa belle Ardenne et ne lâcha

piéd que contraint et forcé. Il lutta bravement. Sa grande conception du Devoir le mit toujours en quête de servir son Idéal; la devise «RESISTE ET MORDS» lui donna la force et le courage à supporter, le sourire aux lèvres, les dures fatigues d'une retraite longue et pénible vers et sur les rives de la Lys; partout à la tête de ses soldats, ses frères d'armes, ses chers compagnons d'infortune, il donna l'exemple d'un grand patriotisme. A chaque occasion, il se montra digne fils d'Ardennais. Toujours présent pour l'exécution d'ordres dangereux mais utiles à la Campagne, il fut un Chef, un Patrouilleur, un grand défenseur de l'Honneur et du Drapeau.

«L'Histoire ne dira jamais assez ce qu'ils firent, ces humbles et obscurs Soldats des Dix Huit Jours: parmi eux le «Sergent Edgard JAMINET fit tout son devoir, même plus que «son Devoir.»

A peine la capitulation terminée, il échappa, en bon Soldat, à la captivité et rejoignit après une dure randonnée son pays natal, HOUFFALIZE, où il jura, malgré tous les dangers dont il n'ignorait pas les conséquences graves, à servir encore le Pays contre l'envahisseur qui en moins de vingt cinq ans, venait d'occuper pour la seconde fois sa chère et noble Belgique.

Il accepta bientôt le poste d'Inspecteur de ravitaillement de la Région d'HOUFFALIZE, afin de mieux lutter contre l'Allemand et les traitres, les Judas de notre Patrie meurtrie. Sa mission délicate et ingrate devait servir à la longue la clandestinité. Avec les producteurs et fermiers, industriels et commerçants, le clergé et autres compatriotes, il aida d'une façon merveilleuse ses compagnons, les futurs pionniers de la Résistance, plus tard ceux du Maquis. Comme ardent Patriote, en véritable et pur Chasseur Ardennais, il dirigea bientôt, à son tour, un Groupe de la Résistance et coopéra d'une façon très efficace à transmettre les renseignements à l'Armée Libératrice Montante...

Bientôt, il se vit recherché, menacé et traqué... la Gestapo... et en janvier 1941, il fut arrêté, pris les armes à la main, dans un guet-apens. Maltraité, martyrisé il fut traîné devant le Conseil de Guerre Allemand, qui le condamna à mort. Mais le boche ne lui donna pas la joie d'être fusillé, le poteau d'exécution lui fut refusé... au lieu de mourir en Héros, il fut traîné de ville en ville, de prison en prison, pour être enfin incarcéré dans les fameux camps de concentration de BUCHENWALD, DORA pour enfin se terminer à BELSEN, où nos infâmes et cruels ennemis voulurent l'exterminer, après une mort lente, préméditée et lugubre... Ces actes abominables, dignes de la plus ignoble tyrannie créèrent dans son Ame, une haine intarissable contre l'ennemi perfide et cruel de la Belgique opprimée. Malgré les brimades, les pires souffrances, malgré la douleur, son rêve, qui d'ailleurs le poursuivra toute sa vie, revoir sa chère Maman, la pensée de sa chère Epouse et de sa fille bien-aimée «Régine» le consola et lui donna la force à supporter stoïquement et sans murmurer, la vie dangereuse et dure de Défenseur de la Patrie.

Hélas, les privations de tout genre, la fatigue, le dur labeur de l'esclavage organisé par le génie du mal, autant que les régions malsaines des camps d'extermination, le minent affreusement. Cependant il espère et sans en parler à personne, il continue à lutter contre le mal qui l'opprime. Ses heures de répit, rares cependant, il les passe à prier pour sa chère Maman, sa femme bien aimée, sa petite fille, sa chère famille...

La délivrance par les Alliés le libère enfin de son terrible supplice... il revient au Pays, chancelant et ébranlé... il revient à HOUFFALIZE avec l'espoir d'y retrouver le Home Familial, sa famille, ses compatriotes... tout est ruine... mais par une grâce spéciale de la Divine Providence, sa chère famille a échappé à la mort dévastatrice et au carnage. Il les

retrouve vivants... il est heureux de reprendre sa vie au milieu de cette affection et tendresse dont il fut si longtemps privé...

Mais le mal le ravage... JAMINET, notre brave compatriote, dépérit... la triste nouvelle de sa réforme de l'Armée le frappe irrévocablement il doit quitter la Troupe... il ne peut plus SERVIR... il en souffre terriblement... son moral est atteint, son mal s'accroît... Après quelques temps il est envoyé en SUISSE, avec l'espoir que le bon ciel élément et salutaire lui soit propice... mais le mal toujours le mine... Sa vie en SUISSE y est calme, les soins dévoués et maternels s'accroissent, mais le moral est atteint et la nostalgie du Pays le poursuit. Il pense à sa Mère et à son enfant, aussi espère-t-il rentrer bientôt en sa ville natale, dans sa chère Patrie et ce dès qu'il se sentira mieux. En attendant il reste stoïque et plein d'espoir. Les lettres affluent au foyer maternel, pleines de paroles d'espoir, animées d'un ardent patriotisme et de résignation.

Enfin n'en pouvant plus, il supplie sa chère Maman de pouvoir rentrer au Foyer, car il veut, dit-il, mourir à HOUFFALIZE, en Belgique, parmi les siens... Son désespoir coopère à précipiter les ravages de la maladie, déjà il sent approcher l'heure du dénouement fatal, mais au fur et à mesure de cette idée de mourir, son moral devient meilleur... Enfin il revient au Pays, où il passera ses derniers jours... il a plus de courage et de résignation... à l'Hôpital Militaire de Bruxelles, grâce aux soins dévoués de tous, il respire... il espère. La sympathie témoignée par le personnel de l'Hôpital, ses frères d'Armes, par Monsieur l'Aumônier, le console et le rend, malgré sa douleur, très heureux. Aussi est-ce avec fierté que j'exprime, en son nom, à Monsieur l'Aumônier et tous les Collaborateurs de l'Hôpital, toute notre reconnaissance et notre gratitude, pour tout ce qu'ils ont fait pour notre cher et regretté Camarade JAMINET.

Le Sergent JAMINET fut un exemple pour tous, il a souffert en silence, soumis à la dure épreuve de la vie, entouré des

Octave Bastin, lieutenant à la 6e Cie du 6e Ch. A., est mort.

Octave Bastin, lieutenant à la 6e Cie du 6e Ch. A., est mort.

La section de Liège est douloureusement éprouvée. Le lieutenant Bastin, d'Aubin-Neufchâteau, est mort. Il avait quarante ans. Octave Bastin fit ses premières armes à notre 10e de ligne. En 1934, nous le retrouvons aux Chasseurs Ardennais.

Pendant la mobilisation, il était avec sa compagnie au fort de Huy et assurait la garde du pont-rail. C'est là que la guerre le surprit le 10 mai. Le 12 mai, il reçut l'ordre de faire sauter le pont et ici se passe un geste qui caractérise un homme.

Ayant contrôlé le dispositif de mise à feu, comme celui-ci était parfait, il donna l'ordre de faire sauter le pont après avoir rassemblé son monde. Il manquait deux hommes à l'appel... les autres étaient en sûreté. Et voilà que, pendant que la mèche lente brûlait, surveillant son pont, il vit arriver sur le pont les deux manquants.

Alors, il n'écoula plus que son devoir. Il s'élança sur le pont, criant aux retardataires de se sauver. Lui, ce-

NAISSANCES

Roger Kinot, de la 1re Cie du 6 Ch. A., a le bonheur de nous faire part de la naissance d'une petite fille.

Paul Bavin, de Les Waleffes, a aussi le plaisir de nous faire savoir que sa famille s'est agrandie.

Les sangliers de Liège poussent un grognement de

siens, de ses frères d'armes, de sa Maman, de sa chère épouse et de son enfant.

Hélas, le 10 novembre, la mort implacable fit son œuvre. Edgard JAMINET mourut dans la joie du devoir accompli, en bon et brave Chrétien, soumis à la Volonté de Dieu. Il n'est plus de ce monde, mais il est parti vers l'Eternité pour n'y jamais mourir et pour y recevoir la récompense de sa bravoure, de son patriotisme ardent, mais surtout de son amour paternel. Il est heureux à présent, car le rêve caressé, depuis son retour de BELSEN, de pouvoir mourir auprès de sa chère MAMAN, dans les bras de sa chère Epouse resignée et dévouée, de recevoir, oh douce consolation le dernier baiser de sa petite fille adorée «REGINE» s'est réalisé...

Mère et Epouse désolées, chère petite fille d'un Héros, d'un Martyr et d'un Chasseur Ardennais, chère Famille éplorée, Chers Camarades Chasseurs Ardennais, chers Compatriotes, pleurez avec nous le cher Martyr de la Grande Guerre, unissez vos prières à celles de l'Eglise, afin que «EDGARD» jouisse Là Haut du bonheur éternel avec ses Compatriotes martyrisés par les Hordes Teutonnes, avec ses frères d'Armes qui s'illustrèrent sur les Champs de Bataille des Ardennes, de Wallonie et des Flandres, avec tous les Elus de la Terre et qu'ils vous protègent, vous gardent, vous consolent et préparent votre place dans la Béatitude Céleste.

Adieu donc, Cher et Regretté Camarade. Adieu héroïque et obscur petit Soldat de Belgique, que votre mort lente, douloureuse, mais sublime, Sergent JAMINET, soit pour nous tous, maintenant et toujours, un exemple de résignation et que par votre mort aussi, notre Chère Belgique, vive toujours grande et belle.

Adieu, Sergent JAMINET, Héros Mort pour la Patrie. Adieu.

Bruxelles, le 12 novembre 1948.
Papa ROEGIERS.

pendant ne put partir à temps et dans un fracas épouvantable, au milieu des pierres et des ferrailles tordues. Il s'abattit blessé sur le pont. Au mépris de sa vie, le vrai officier avait sauvé ses hommes.

La guerre des dix-huit jours devait être finie pour lui. Il fut évacué en France où il fut soigné dans un hôpital militaire... Ce geste montre l'homme offrant sa vie pour sauver celle des autres... un parfait Chasseur Ardennais.

Sa mort nous cause une grande tristesse. Le village entier où il était instituteur en chef lui fit des obsèques inoubliables.

Nous présentons à l'épouse de notre regretté camarade et à son petit Jean-Claude nos plus sincères condoléances.

Que son souvenir soit pour nous un symbole.

Le soldat Depierreux, de Grandménéil, ayant servi au peloton Mi de la 1re Cie 6 Ch. A., est décédé en août. Il avait encore été blessé gravement en 1945.

Nous présentons à la famille de ce brave camarade nos plus sincères condoléances.

félicitation en l'honneur des heureux parents.

Espérons que ceux-ci feront mieux encore la prochaine fois.

On nous annonce la naissance d'un petit Jean-François au foyer du Capitaine Guelff du I Ch. A.

Nos cordiales félicitations aux heureux parents.

LE COMITÉ CENTRAL DE LA FRATERNELLE ET LA RÉDACTION DU BULLETIN PRÉSENTENT A TOUS LES CHASSEURS ARDENNAIS ET A LEURS FAMILLES LEURS VŒUX CORDIAUX POUR L'ANNÉE NOUVELLE.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE TIENDRA A HUY LE 9 JANVIER

Au cours de son avant-dernière réunion, le comité central a décidé que l'Assemblée générale statutaire de la Fraternelle se tiendrait en 1949 à Huy, ancienne ville de garnison du 6 Ch. A.

Cette assemblée aura lieu le dimanche 9 janvier.

Elle sera l'occasion pour nos camarades de la section de Huy de la mise sur pied d'une belle journée patriotique dont voici le programme :

- 10 heures : à la Collégiale :
- Service religieux à la mémoire des Chasseurs Ardennais morts pour la Patrie ;
- Allocution par un ancien amonônier des Chasseurs Ardennais ;
- Bénédictio du drapeau de la Section de Huy.
- 11 heures : Monument aux Morts 14-18 et 40-45 :
- Dépôt de fleurs par le Lieutenant-Général Descamps, Président de la Fraternelle.
- 11 heures 15 : Grand'Place :
- Remise du drapeau par M. le Bourgmestre de la Ville de Huy.
- 11 heures 30 : Réception à l'Hôtel de Ville par les Autorités Communales.
- 15 heures : à l'Harmonie :
- Assemblée Statutaire de la Fraternelle.
- 20 heures 30 : Soirée dansante.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera celui de... toutes les assemblées générales : hommage aux morts, allocution du Président, rapports des secrétaire et trésorier généraux, élections, interpellations, divers.

Tous les camarades, qui le peuvent, sont invités à participer à cette journée.

Le Comité Central insiste particulièrement pour que toutes les sections soient représentées, notamment par leur drapeau.

L'Âme des Chasseurs Ardennais

Une épopée, une page d'histoire par Victor ROBERT (50 fr.)

Librairie L. OTTEN, Bruxelles

45, Rue du Méridien
C. C. P. 35.29.77 — Tél. 18.10.81

(envoi contre remboursement en province)

LA VIE

A l'occasion du 25^e anniversaire de la création des unités de Chasseurs Ardennais, de grandes manifestations se dérouleront à Bruxelles, en février.

A l'occasion du XV^e anniversaire de la création des unités de Chasseurs Ardennais, de grandes manifestations se dérouleront à Bruxelles, vraisemblablement les samedi 5 et dimanche 6 février. Il sera notamment procédé, sur la grand-place de la Capitale à la remise de distinctions honorifiques à plus de deux cents Chasseurs Ardennais qui se sont particulièrement distingués en 1940.

Le programme des cérémonies n'est pas encore définitivement établi.

Il comportera notamment :

- Une soirée Ch. A.
- Une messe solennelle
- La remise des distinctions honorifiques
- Un défilé devant le Soldat Inconnu
- La remise d'un costume à « Manneken-Pis ».
- Un dîner « démocratique ».

La presse donnera d'autres précisions.

C'est la vaillante section du Brabant qui a bien voulu accepter de s'occuper de l'organisation de ces journées.

AU COMITE CENTRAL

Le Comité Central s'est réuni à Namur, le dimanche 5 décembre, sous la présidence du Lieutenant-Général Descamps.

En présence du lieutenant-colonel Stevens, secrétaire de la section de Huy, il a été procédé à la mise au point de l'Assemblée générale statutaire du 9 janvier et des manifestations qui l'accompagneront.

Les membres suivants du comité central sont sortants et rééligibles : MM. LEPAGE, CONTER, HUBERT, QUOIRIN, SIMON, HEYNEN. Les sections ont été invitées à présenter éventuellement d'autres candidats.

Elles ont été de même invitées à envoyer pour le 20 décembre toutes leurs cotisations, ainsi que la liste de leurs membres.

Le lieutenant-colonel GEHENOT sera présenté comme candidat de la Fraternelle au comité de l'U. F. A. C. 1940-45. Il sera délégué à l'Assemblée générale de l'U. F. A. C. ainsi que le camarade Bodson.

Les camarades EPPE et SCHROBILTGEN ont été désignés en qualité de vérificateurs aux comptes.

A LA SECTION D'ARLON

CHANGEMENT D'ADRESSE.

Le trésorier de la section d'Arлон, le camarade Fernand CROCHET, habite désormais à l'adresse suivante : Rue de Bastogne, 173, ARLON.

DE LA FRATERNELLE

A LA SECTION DU BRABANT

L'ACTIVITE.

La rédaction du bulletin se doit de souligner à nouveau l'activité exemplaire de la section du Brabant et de ses sous-sections si vivantes.

Du copieux tas de circulaires collectionnées par nous depuis la parution du dernier bulletin, nous extrayons les points principaux de l'activité de la section :

Le 2 octobre, une délégation de Ch. A. a participé à Saint-Gilles à la réception des grands Invalides français.

Le 24 octobre, les Ch. A. ont participé nombreux au défilé à l'occasion de la commémoration de la bataille de l'Yser.

Le 30 octobre, bal des bérets verts très réussi à Auderghem, organisé par la sous-section d'Eterbeek.

Le 11 novembre, participation aux cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918.

Le 19 décembre, assemblée générale statutaire de la section. Nous en rendons compte plus loin.

Le 27 décembre, aux « Folies Bergères », séance théâtrale au profit de la sous-section de Molenbeek.

Chaque dimanche, permanence et réunion au local. Ce qui précède n'est qu'un pâle reflet de la dite activité. Que dire du courrier, des démarches, de l'action sociale, etc...

Félicitations cordiales renouvelées à l'ardent Major Krack and his boys.

RENSEIGNEMENTS.

Pour rappel, voici les principales adresses intéressantes des membres :

Président : 22, Av. Alex. Bertrand

Secrétaire : 76, Rue Saint-Henri.

Trésorier : 121, rue Verbist. — C.C.P. 3522.42.

Permanence : Lion d'Or (Place Saint-Géry)

Dimanche de 11 à 12 h. 30.

Réunion du Comité : 1^{er} mardi du mois — 20h au Lion d'Or.

Une adresse pour vous Chasseurs Ardennais qui aimez lire et fumer !

« LE PINGOUIN »

280b, rue des Alliés, FOREST BRUXELLES

Location de livres - français - flamands et étrangers. Très grand choix !

Attention ! sur présentation de la carte de membre réduction de 5% sur la location et 10% sur toute commande de livres neufs !

Tabacs - Cigares - Cigarettes - Papeterie

L'Assemblée générale u 19 décembre

Inaugurant son nouveau local de la place St-Géry, à Bruxelles, la Section du Brabant de la Fraternelle, a tenu, le 19 décembre 1948, son assemblée générale annuelle.

Les membres avaient répondu nombreux à la convocation et la coquette salle de fête du Lion d'Or était pleine à craquer lorsque, à dix heures, la séance fut ouverte par le Major KRACK qu'entouraient les Généraux Descamps et Ley, ainsi que le Colonel Renon et MM. Heimbacher, secrétaire, Bodson, trésorier et Forget, directeur des fêtes.

Devant l'assemblée debout, le drapeau de la section, escorté par deux grands invalides de guerre, fait son entrée, salué par la sonnerie « Au Drapeau » et, après une minute de silence consacrée à la mémoire de nos morts glorieux, éclate la Marche des Chasseurs Ardennais. Les hommes n'ont pas bougé. Dans un garde à vous impeccable, ils écoutent cette Marche chère entre toutes et évocatrice de tant de gloire, comme de tant de souffrances... des larmes s'essuient furtivement.

Le Major KRACK salue ensuite l'assistance et souhaite la bienvenue aux invités qui ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence : les délégations de la Gilde St-Sébastien, du Cercle Gaumais et du Bataillon des Chasseurs Ardennais. Ils sont acclamés par l'assistance.

La médaille de la reconnaissance de la Fraternelle est ensuite remise solennellement à des bienfaiteurs et à certains membres fondateurs du S. S. Ch. A. Messieurs MARLOYE, ancien professeur à Virton et authentique pilier du S. S. Ch. A. puis de la Fraternelle, FONTAINE et MIESSEN, créateurs de notre insigne, le Major LEPAGE, président du cercle Gaumais. VANKERKHOVEN, président de la Gilde St-Sébastien, et Monsieur et Madame JACQUET, bienfaiteurs insignes, viennent, tour à tour, recevoir des mains du Général Ley la médaille et le diplôme qui leur ont été attribués. Puis les anciens du S. S. Ch. A. furent à l'honneur : le Colonel RENON, Messieurs AUCQUIER, BODSON, FORGET et HENRION. L'adjudant PAULUS, du Bataillon Ch. A. reçoit également la médaille de la reconnaissance en témoignage de gratitude pour son dévouement à recruter de nouveaux membres (150 en 1948 !). Ensuite, au milieu des acclamations sans fin de l'assistance, le Général LEY remet la médaille de la reconnaissance au Major KRACK, le dynamique président de la Section BRABANT.

L'assemblée aborde alors les divers points fixés à son ordre du jour.

Le secrétaire DEPAUW ayant dû, pour raisons de famille, résilier ses fonctions, tout en restant membre du Comité, l'assemblée ratifie son remplacement par l'adjudant HELMBACKER qui prend la parole pour présenter son rapport sur l'activité de la section en 1948.

Le nombre des membres affiliés approche le millier et de nouveaux efforts seront faits pour augmenter encore les effectifs. Diverses manifestations organisées à Bruxelles, tant par la section Brabant que par les sections locales, témoignent de la vitalité de la Fraternelle dans la Capitale. Le secrétaire donne ensuite un aperçu des activités sociales du Comité : octroi de secours, interventions pour invalidités, etc... Il lance également un appel pour la collaboration de tous au sein de la Fraternelle.

Le Trésorier BODSON présente son rapport sur la situation financière de la section qui possédait, au 30 novembre 1948, une encaisse supérieure de 7900 francs à celle existant au début de l'année.

Le Commandant ROEGIERS, expert-comptable, présente ensuite le rapport des vérificateurs qui ont contrôlé la comptabilité. Il rend hommage au trésorier BODSON. Le Commandant ROEGIERS est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de vérificateur en 1949.

Il est alors procédé aux élections statutaires. Les membres sortants : Major KRACK, Colonel RENSON, MM. HEINEMAN et ALLARD sont réélus par acclamations. MM. Dieuaide, François et Huppert sont élus commissaires. M. Heineman est désigné en qualité de troisième délégué auprès du Comité Central de la Fraternelle.

Le Major KRACK reprend ensuite la parole pour donner un bref aperçu de ce que seront les fêtes des 5 et 6 février prochain, organisées à Bruxelles à l'occasion du 15^e anniversaire de la création des Chasseurs Ardennais. Il annonce notamment la remise solennelle, sur la Grand'Place de Bruxelles, de décorations à environ 200 Chasseurs Ardennais, la remise d'un costume de Ch. A. au plus vieux bourgeois de Bruxelles, ainsi qu'un banquet démocratique qui aura lieu au Cercle Prince Baudouin et dont le prix sera de cent francs, vins et service compris.

Ensuite, le Major KRACK résume les rapports présentés et insiste pour que chacun fasse du recrutement : il faut que tous les anciens Ch. A. soient finalement groupés au sein de leur Fraternelle. Il faut aussi que les membres assistent toujours plus nombreux, et en berêt, aux manifestations et cérémonies qui sont organisées par la Fraternelle ou auxquelles la Fraternelle prend part.

Puis, avec l'approbation unanime de l'assistance, il félicite la mansuetude dont les pouvoirs publics font preuve à l'égard des inciviques.

C'est à présent le Major RENSON qui, une fois de plus, expose aux membres les moyens de mettre en œuvre pour l'introduction des demandes de distinctions honorifiques et de pensions d'invalidité.

Monsieur RHODIUS, secrétaire de l'O.N.N.S.F.M. pendant la guerre, et membre du Conseil d'Administration de l'U.F.A.C., reçoit, des mains du Général LEY, la médaille de la reconnaissance de la Fraternelle. C'est en grande part à lui que le S.S. Ch. A. doit d'avoir pu fonctionner pendant l'occupation au nez et à la barbe de l'ennemi. M. RHODIUS, vigoureusement applaudi par l'assistance, remercie la Fraternelle de son geste de reconnaissance, puis, en une splendide allocution, il rend hommage à l'Armée belge de 1940 et à ses chefs. Il brosse ensuite rapidement le programme de l'U.F.A.C.

Le Général DESCAMPS, président de la Fraternelle, dit sa joie d'avoir assisté à cette belle réunion, et il félicite le Major KRACK pour le magnifisme dynamique dont il a animé la Section Brabant. Il se déclare heureux d'avoir pu faire la connaissance de tous ceux qui par leur dévouement ont mérité la médaille de la reconnaissance qui leur a été attribuée, et il termine en formant des vœux pour la prospérité de la section Brabant, la plus belle section de la Fraternelle.

Le Général LEY, président d'honneur de la Fraternelle, clôt ensuite les débats en invitant les Chasseurs Ardennais du Brabant à suivre leur président, le Major KRACK, sur le chemin qui les conduira toujours plus en avant.

Une immense acclamation s'éleva alors, et c'est dans le plus grand enthousiasme que s'acheva cette magnifique et reconfortante réunion.

BOUCHERIE - MOUTONNERIE - BŒUF - VEAU
MOUTON - PORC

voilà ce que vous présente et vous offre en vente

La Boucherie « HUBERT »

213, Rue des Côteaux, Schaerbeek — Tél. 15.28.83

(Près Avenue Rogier)

Favorisez-le par vos achats camarades, c'est un Chasseur Ardennais et un pur !! vous serez bien servi et bien soigné.

DIRECTEURS D'USINES ET CHEFS DE SERVICE VENTE

ANCIENS CHASSEURS ARDENNAIS

si vous désirez donner de l'extension à vos exportations surtout en

**Produits métallurgiques
chimiques,**

**Matériaux de Constructions et
Produits divers de gros
tonnage**

veuillez vous adresser de préférence à

OCCIDENTAL TRADING

IMPORT - EXPORT - REPRESENTATION

53, Avenue Général Eisenhower, 53
BRUXELLES III Tél. 15.53.73

Agents et Correspondants dans la plupart des pays
DIRECTEUR-GERANT : Florent PEETERS,
Ancien du 4^e Ch. A.

SECTION DE LIEGE

La section de Liège a tenu son assemblée générale le 21 octobre. Relativement peu de monde était présent. Une seconde assemblée aura lieu fin décembre.

Il a été décidé à la majorité des membres présents que le comité se réunirait les 1^{er}, 3^e et 5^e jeudis du mois de 20 à 22 heures. Les membres disponibles viendront s'associer au comité en donnant leur avis.

Au sujet de la cotisation, nous rappelons aux Chasseurs Ardennais que 25 fr. est la cotisation ordinaire des membres. De ces 25 francs, la section ne retient que 5 francs. C'est pourquoi le comité fait un pressant appel aux membres pour qu'ils majorent eux-mêmes un peu ce montant. Qu'ils virent la somme décidée pour 1949 au C.C.P. 7956.94 de M. Durou, rue Duvié, 14, à Liège. Ils épargneront à la Fraternelle le franc 75 pour rappel ou encaissement.

Quant au pèlerinage à la Lys du 6 juin, Liège se joint à Bruxelles et fera le voyage avec ceux de la capitale.

En mai prochain, en collaboration avec Huy, Liège pense organiser une journée Chasseurs Ardennais à Hanut. Il y a là-bas beaucoup de nôtres... en l'air...

Pour terminer, la section félicite tout spécialement le meilleur recruteur de membres, le camarade Halleux, ancien porte-drapeau du 3.

ALLONS CH. A. !

Soutenez votre Bulletin par tous les moyens, surtout en lui procurant de la publicité.

Coups de boutoirs

QUAND VOUS NOUS ECRIVEZ

La rédaction du Bulletin reçoit beaucoup de courrier. Quand vous lui écrivez, tout comme au secrétariat général ou à vos dirigeants de section, joignez s. v. p. un timbre pour la réponse.
UN timbre, c'est bien peu de chose : des dizaines de timbres, ça coûte
Merci !...

Chasseurs Ardennais,

avez-vous une commande à faire ?

Alors une maison s'impose,
grande amie des Chasseurs Ardennais

La Société des Laques et Vernis
de Belgique

SOLABEL S. A.

2, Avenue Rittweger, Machelen (Bt)

Tél. : 15.57.22 — 15.57.23

— A votre service même pour un renseignement —

A l'Administration Communale d'Arlon

L'Administration Communale d'Arlon a (comme toutes les autres) dédié pas mal de places publiques et de rues à ses héros et à ses grands hommes.

Il nous étonne que le Colonel De Schepper, le vaillant commandant du 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais, tombé au Champ d'Honneur ait été oublié.

Les administrateurs communaux d'Arlon ne pensent-ils pas qu'ils s'honoreraient et... honorerait tous les Chasseurs Ardennais en donnant le nom du Colonel De Schepper à une rue du Chef-lieu ?

Le geste de la Reine

Nos Chasseurs Ardennais de la Capitale ont participé nombreux au défilé qui marque chaque année l'anniversaire de la bataille de l'Yser.

Ils ont tous été frappés par les vivats du public à leur égard et surtout par le geste gracieux et « tout spécial » que S.M. la Reine Elisabeth leur a adressé à leur passage devant la tribune d'honneur.

Si les Chasseurs Ardennais sont fort attachés à la Famille Royale, Celle-ci ne manque aucune occasion de leur témoigner Sa sollicitude.

Comme de bien entendu...

Il nous aurait étonné qu'un Chasseur Ardennais n'ait pas été mêlé à la confection du vrai faux « Soir » une des plus belles « zwanzes » de la dernière occupation.

Il y en avait un, naturellement. Il s'agit de notre camarade Lucien TASTENOY, qui vient d'être décoré pour sa participation à cet exploit.

Nos cordiales félicitations.

Le scandale des Exemptions Militaires

Nous sommes heureux de constater que notre chère Ardennes n'a pas été atteinte par ce... venin !

Nous espérons que TOUS ceux qui ont été mêlés à cette affaire, seront punis d'une façon exemplaire.

Nous proposons à M. « Qui-De-Droit » d'infliger à tous les exemptés frauduleusement et ce, pour leur vie, une amende consistant en une majoration de 20% de toutes leurs redevances au Fise !

Les Inciviques

Nous joignons nos protestations à celles de tous nos frères d'armes et de tous les vrais résistants pour les mesures de clémence dont sont l'objet les inciviques.

C'est une honte !
Pas de pitié, pas de grâce pour celui qui est responsable de la mort de nos concitoyens !

L'expérience de 14-18 est-elle oubliée ?
D'autre part, on s'étonne, à juste titre, de voir les inciviques libérés trouver immédiatement du travail, alors que de braves patriotes sont chômeurs !

Qui s'en occupe ?
Que nos gouvernants prennent garde à mécontenter ainsi les patriotes.

Ajoutons cependant à ceci que nous ne voulons pas nous associer à ceux qui se servent de la juste déception des patriotes à des fins de basse politique.

La vraie justice — très sévère quand il s'agit de traitres — est au-dessus de ces petites gens.

Chasseurs Ardennais,

Adressez-vous toujours à des maisons qui vous portent leur sympathie, allez en toute confiance au

Garage « MA VOITURE »

VENTE — ACHAT — ECHANGE

Tél. : 48.42.92 — 47.52.17

LOCATION DE TAXIS

VILLE — PROVINCE — ETRANGER

Tél. 48.35.40

3 et 5 Rue Tenbosch, Bruxelles

Spécifiez que vous êtes Chasseur et un accueil particulier vous sera réservé.

« ARMÉE-NATION »

Chasseurs Ardennais !

La revue mensuelle « Armée Nation » s'adresse à vous, pour mieux vous faire connaître les activités de l'Armée nouvelle !

Elle comportera en 1949 deux numéros spéciaux celui de Noël qui aura plus de 80 pages et un autre sur Bredonck.

Abonnez vous en versant 100 fr. au C. C. P. n. 300474 du M. D. N. Service d'information, caserne Prince Baudouin, Place Dally, BRUXELLES.

CH. A. !

Vous voulez un beau Bulletin ?

Aidez-le, amenez-lui de la publicité !

Historique du 2^e Régiment

Journée du 11 Mai

L'ensemble du régiment devait occuper la position de l'Ourthe entre Petit-Han (inclus) au sud et un point situé sur l'Ourthe à hauteur de Vieuxville au nord.

Le 2^e Ch. Ard. est encadré au nord par le 3^e Ch. Ard. et au sud par le 3^e Cy.

Ce sous-secteur avait été occupé jusqu'à l'arrivée des troupes revenant de la position frontière, par le 1^{er} B^m/2^e Ch. Ard. et les 4^e et 5^e escadrons du 2^e Ch. Ard. Ces escadrons sont libérés dès la nouvelle occupation réalisée exclusivement par les unités du régiment.

Cette occupation est réalisée comme suit :

P. C. du régiment : Tohogne.

Le II^e Bataillon : P.C. à Palenge — occupe le quartier sud avec deux compagnies : la 6^e sur les hauteurs entre Petit-Han et Durbuy — la 5^e compagnie à Durbuy.

Le 1^{er} Bataillon : P.C. : lisière est de Tohogne, dans le quartier centre, dispose de la 4^e compagnie du II^e Bataillon depuis le promontoire à l'ouest de Behon jusqu'à Warre.

La 1^{re} C^{ie}/1^{er} B^m se trouve à Barvaux, et les 2^e et 3^e compagnies occupent le grand promontoire d'où descend la route Tohogne-Barvaux.

Le III^e Bataillon, P.C. à Herbet, occupe le quartier nord compris entre la borne 4500 de la route Barvaux-Bomal (rive ouest de l'Ourthe) et la limite nord du sous-secteur. Il a ses trois compagnies en ligne : la 8^e devant Bomal, encadrée au sud par la 7^e et au nord par la 9^e C^{ie}.

Les 13 canons de 4.7 sur T.13 dont dispose encore le régiment sont répartis entre les bataillons : 6 canons 4.7 au II^e B^m, 3 au I^{er} et 4 au III^e Bataillon. Ces engins seront affectés en principe à la défense des points de passage sur l'Ourthe. Le sous-secteur du régiment est appuyé par le IV^e groupe du 19A, sous les ordres du major Coulon (2 batteries).

Le commandant de la Division ayant ordonné que les Bataillons devaient être en place pour l'aube, toute la nuit s'est passée en mouvements fort pénibles dans cette contrée accidentée. Les hommes se ressentent des grandes fatigues endurées depuis le 9 au soir sans aucun repos appréciable. Mais le moral est bon.

D'ailleurs cette position est connue. Elle a déjà été occupée antérieurement par chacun des bataillons. Il y a là une circonstance favorable grâce à laquelle la position pourra être occupée dans les délais prescrits.

Au cours du déplacement des C. 47 rejoignant leurs emplacements de combat sur l'Ourthe, l'un des pelotons (lieutenant Berger) est soumis aux feux violents de mitrailleuses de l'aviation ennemie; deux soldats sont tués, un sous-officier et trois soldats blessés.

A 7 h. 12, le commandant du I^{er} B^m me signale qu'un peloton d'autos-blindés français vient renforcer la défense des ponts de Barvaux et de Bomal.

L'ennemi retardé par nos destructions et nos obstructions effectuées au cours de notre repli, n'a pu suivre le mouvement de nos troupes. Il ne pourra reprendre le contact que dans l'après-midi du 11. Seule l'aviation allemande est très active. Elle est, au surplus, et restera par

par le Lieutenant-Général
commandant en

la suite maîtresse exclusive du ciel, l'aviation alliée demeurant complètement invisible.

Le village de Palenge où arrive le charroi de la 6^e compagnie est vigoureusement mitraillé par avion, sans pertes appréciables.

A 13 h. 10, le général Descamps me communique l'ordre suivant du commandant du groupement K : « Diriger immédiatement sans perdre une minute, votre compagnie Moto sur Fraiture (2 km est de Tinlot) à la disposition du groupement K. »

C'est ainsi que le régiment occupant un front considérable sur l'Ourthe, sera privé de nouveau, comme la veille, de l'unique réserve sur laquelle il pouvait compter.

Aussi bien peut-on en tirer immédiatement cet enseignement : dans la guerre moderne, les attaques ennemies pouvant se produire loin derrière le front des troupes, il convient que tous les organes importants de commandement disposent en permanence de moyens de défense propres. Sinon les commandants de grandes unités se voient obligés d'utiliser à l'arrière les réserves mobiles des régiments, alors que ceux-ci établis sur de grands fronts, pourraient en avoir le plus urgent besoin.

Pendant la journée considérée, le mal ne sera pas très grand.

Dans l'après-midi (15 h. 20) on signale des avions allemands semant des parachutistes en certains points sur la rive est de l'Ourthe, et notamment sur les collines en arrière de Bomal.

A 18 h. 35, la 9^e C^{ie} signale une vingtaine de cyclistes allemands descendant d'Zier vers Bomal.

A 18 h. 55, des cavaliers sont signalés entre Vieuxville et Bomal.

Vers 19 h., de différents points du front (du III^e B^m à Herbet-Bomal et II^e B^m Petit-Han - Durbuy) on signale la descente de parachutistes. A 19 h. 42, on signale des parachutistes dans la région comprise entre Petit-Han et la borne 15 de la route de Hotton à Barvaux et spécialement vers cette borne.

Peu à peu l'ennemi reprend le contact avec nos troupes et notamment vers Bomal-Barvaux et sur le front du II^e Bataillon. Sur le front de plusieurs compagnies, les coups de feu s'échangent entre les deux rives de l'Ourthe. Peu après 19 h., le IV^e/19A exécute quelques tirs ajustés devant Durbuy.

Des dispositions sont ordonnées en vue d'assurer la surveillance de tous les points du front par des patrouilles et empêcher les tentatives de passage de l'Ourthe.

Quand l'obscurité tombera, le contact avec l'ennemi ne sera encore ni général, ni très serré et nos pertes seront faibles.

Ce résultat heureux, nous le devons au soin avec lequel ont rempli leur mission nos équipes de destructions

de Chasseurs Ardennais

de réserve FI. MERCKX,
1940 le 2 Ch. A.

et d'obstruction ainsi que celles du Génie qui travaillent pour nous.

Un ordre détaillé pour le repli m'avait été communiqué dès l'après-midi. A 20 h. 50, au reçu de l'ordre d'exécution du commandant de la Division, j'ordonne le repli aux bataillons.

Ceux-ci se suivront dans l'ordre I, III, II, la compagnie de 4.7 constituera l'arrière-garde.

La formation de la colonne est assez lente, certains chemins suivis par les unités revenant de l'Ourthe étant difficiles, et la marche par nuit noire étant pénible. Dans le lointain, des signaux par fusées se dessinent sur nos arrières et sur nos flancs. A Bomal, l'ennemi a franchi l'Ourthe dès le départ de nos troupes. Les signaux ennemis se rapprochent, et par mesure de précaution des pièces de 4.7 sont mises en batterie en direction des différents chemins d'accès. Des blindés français les doublent.

Enfin, vers 24 h., les derniers éléments de la colonne se mettent en route. La 10^e compagnie Moto mise à la disposition du groupement K à Fraiture, en mission anti-parachutiste, n'est pas touchée par l'ordre de repli et ne se mettra en route que le 12 vers 7 heures — d'initiative.

Le repli du régiment s'effectue par l'itinéraire : Tohogne, Jenneret, Ouffet, Warzée, Seny, Fraiture, Nanrin, Saint-Séverin, Hermalle-sous-Huy, où il devra traverser la Meuse pour occuper la position face au sud sur la rive nord. La marche est assez lente. Une grande partie de la nuit les hommes devront pousser leur bicyclette. A retenir qu'ils n'ont pas connu de repos depuis le 9 mai au matin.

En approchant de la Meuse, nous sommes surpris d'entendre le bruit de très grosses détonations semblant se produire dans la vallée de la Meuse : elles paraissent fort insolites et même inquiétantes. Nous en aurons l'explication en arrivant à Hermalle-sous-Huy.

Comme nous avons dit plus haut, les unités devaient traverser le fleuve à cet endroit et n'auraient plus qu'à occuper sur la rive nord des positions connues d'avance. Elles étaient donc fondées à croire qu'un repos bien mérité les attendait, dès la position dûment occupée. Hélas ! une grande et douloureuse surprise nous y attendait !

JOURNÉE DU 12 MAI.

A 2 h. 20, au moment de notre arrivée à Hermalle-sous-Huy, sur la grande route de Liège à Namur, j'y étais attendu par deux officiers de l'E.-M. de la Division qui me firent la communication suivante : « Situation générale : Les Allemands ont franchi le canal Albert ! Les ponts sur la Meuse ont sauté entre Liège et Namur. Ordre de rallier par le pont de Jambes la région Saint-Gérard-Lesves-Bioul. »

Je transcris personnellement cet ordre à l'intention des différents bataillons et au major Bastin, commandant le I^{er} B^m, qui arriva en tête de la colonne, je remis les expéditions destinées à son bataillon et aux deux autres qui le suivaient dans la colonne.

Nous primes donc la direction de Namur par la rive sud du fleuve. Cette route sera bientôt un véritable fleuve humain où se mêlent civils, militaires, charroi d'autos et de véhicules de toutes sortes. A l'arrivée de la 11^e C^{ie}, elle devra barrer carrément la route pendant tout un temps au moyen de ses T 13 pour permettre l'écoulement moins pénible de nos troupes. La route est semée de toutes espèces d'obstacles : entonnoirs, gros débris provenant du sautage des ponts de la Meuse, embouteillages inextricables. Aussi la marche sera-t-elle difficile et lente.

L'ordre donnant la nouvelle destination du régiment (triangle Saint-Gérard-Lesves-Bioul) étant assez vague, je prends les devants de façon à avoir plus de précision à ce sujet et à pouvoir donner au plus tôt les ordres voulus à mes unités de façon à éviter à nos hommes toutes fatigues dans la mesure du possible. Bien m'en prit, car arrivé vers 9 h. 30 à Saint-Gérard où fonctionne le P.C. du lieutenant-général Keyaerts, j'y apprends que le régiment ne doit pas rejoindre le triangle préindiqué. Le régiment, au contraire, doit traverser la Sambre à Floriffoux et se rendre à Suarlée où il doit s'établir au cantonnement. Je mets tout en œuvre pour éviter aux unités toute marche inutile : des officiers sont envoyés au-devant des unités devant venir de Namur; d'autres officiers sont placés à l'entrée de Lesves pour arrêter celles qui seraient déjà arrivées à cet endroit et je leur fais communiquer l'ordre que je viens de recevoir du commandant du groupement K.

Mais plusieurs unités sont difficiles à toucher ou le seront tardivement. En effet, par suite des difficultés de la longue marche de nuit le long de la Meuse, des unités ont été scindées; certaines d'entre elles ont été bloquées sur l'itinéraire et, désespérant de pouvoir arriver au pont de Jambes comme prescrit, ont passé la Meuse par des moyens de fortune, les unes au sud, d'autres à l'est de Namur. Le regroupement du régiment dans la journée du 12 mai sera difficile ou le conçoit aisément. Il se réalisera néanmoins grâce à l'activité déployée et aux initiatives prises par tous les commandants d'unités : bataillons, compagnies et pelotons.

Avec les éléments déjà rassemblés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse nous prenons la direction de Suarlée où nous arrivons vers midi.

Déjà des avions ennemis, par grosses formations, survolent la route de Namur à Nivelles, lâchant des chapelets de bombes produisant des effets matériels et moraux considérables.

Je me rends au château de Suarlée où se trouve le commandant du 150^e régiment français. J'y apprends que le 150^e régiment en entier occupe la localité au point de rendre impossible toute installation supplémentaire de troupes. L'ordre qui assigne Suarlée comme cantonnement de mon régiment est donc inexécutable. Je voudrais en rendre compte téléphoniquement à mes chefs par la voie du commandement de la position fortifiée de Namur.

J'attends en vain d'interminables quarts d'heure que le téléphone du 150° devienne disponible. Et je me rends compte pendant ce temps que mes unités arrivent devant Suarlée et y piétinent sans couvert ni abri — et que l'aviation ennemie va revenir — et que mes hommes courent inutilement des dangers incessants.

Vers 15 heures, nouveau et violent bombardement de la région de Suarlée. C'est alors que je décide de regrouper mon régiment sous couvert dans les bois de Fays au sud de la route de Namur à Nivelles. Là, du moins, nos troupes pourront prendre quelque repos.

Les mouvements de certaines unités se feront encore sous les bombes et les feux de mitrailleuses de l'aviation ennemie. La chose est d'autant plus néfaste que certaines compagnies ne sont pas encore entièrement reformées après la dure et épuisante marche de nuit sur des routes encombrées par une cohue invraisemblable. On rapporte qu'à certain moment, au milieu de l'effroyable bombardement, une colonne de débandés est passée sur la grand-route en criant : « Vers Charleroi ! » Quelques fractions de chasseurs ardennais et des isolés ont été entraînés dans ce mouvement mais parvenaient dès le lendemain ou le soir même à rejoindre leurs unités.

Le regroupement et la remise en ordre du régiment se firent dans de bonnes conditions dans les bois de Fays. Bien peu d'hommes manquaient au 2° Chasseurs Ardennais.

L'impossibilité matérielle de cantonner à Suarlée s'était en réalité traduite par cet avantage inappréciable qui m'avait été ainsi offert de soustraire le régiment aux bombardements massifs qui continuaient à s'abattre aux abords de la grand-route Namur-Nivelles et sur les villages voisins. Les pertes causées par les bombardements quoique relativement légères comparées à celles des régiments voisins étaient toutefois sensibles. Mais les dégâts étaient surtout importants dans notre charroi et la 11^e compagnie ne compte plus dès lors que 9 chars de C. 47.

Le service de santé du 2^e Ch. Ard. se consacra entièrement — et avec quel dévouement ! — aux soins des blessés très nombreux appartenant à la population civile et aux unités voisines fortement éprouvées.

Je parvins à rentrer en liaison avec mon commandant de Division. Ensuite, le général Descamps vint voir le régiment dans son cantonnement de fortune.

Enfin, à 19 h. 05, le régiment reçoit l'ordre de se mettre en marche le soir même pour se rendre au sud de Perwez, sur la position K-W.

Marche en une seule colonne par l'itinéraire Templeux-Saussin-Escopelrie-Saint-Denis-Meux-La Baine pour aller occuper un front de 2 km à l'ouest d'Aische-en-Retail.

Et voilà — ajoutée aux opérations menées sans trêve ni repos depuis le 9 mai au soir — une nouvelle marche de nuit fatigante au possible par les petites routes encombrées et parfois des chemins de terre. Sur une grande partie du trajet, nos cyclistes devront pousser leur vélo alourdi de bagages.

Et malgré tous les dangers courus, les pertes et les fatigues qui s'accroissent, le moral de nos chasseurs reste bon. Nos unités sont toutes là et malgré les causes multiples de dislocation et de désorganisation rencontrées depuis le repli des Ardennes, le régiment est pratiquement au complet et toujours solide !

JOURNÉE DU 13 MAI.

Cette marche de nuit fut l'une des plus pénibles de la campagne. Pour faire 20 km environ, le gros du régiment marcha de 9 heures du soir jusqu'à 3 heures du matin. Tout le réseau routier était encombré : charroi français de tout genre ; colonnes de charroi militaire belge revenant du canal Albert ; colonnes interminables de fuyards civils, à pied, à vélo, à cheval, en chariots, en voitures, en auto, en charrettes à chiens.

J'extraits du journal de campagne du commandant Schreer — 11^e compagnie de C. 47 — les lignes suivantes qui donnent une idée des tracés qui accablaient les commandants d'unités, des misères physiques et morales qu'enduraient nos troupes... les nuits qu'elles ne passaient même pas au contact de l'ennemi.

(La 11^e compagnie ne pouvait se mettre en route avant d'avoir été ravitaillée en essence) :

« ... Dans la soirée, rassemblement de la compagnie à la borne 10 de la route Namur-Nivelles où nous devons recevoir l'essence. La question du ravitaillement en essence devient épineuse. Les maigres réserves s'épuisent... Nous attendons vainement l'arrivée du ravitaillement promis, pendant de longues heures... Sur la route de Namur à Nivelles règne le plus beau désordre. Toute la nuit, il passe du matériel, des motorisés français. Au loin, des heures, des fusées, la hantise des parachutistes réapparaît. Cette attente est énervante... Nous ne connaissons rien de la situation.

» Vers 1 h., tandis que j'arpente la chaussée pour me rendre compte des éléments qui sont arrêtés devant nous, la panique, soudain, disloque cette colonne. Quelqu'un a crié : « Sauve-qui-peut ! » Trois de mes chars entraînés par le mouvement ont suivi des blindés français... J'entre dans une rage froide. Je secoue mon personnel abruti par le sommeil dans les véhicules... Et pourtant, j'aurais tort de ne pas les excuser : depuis quatre jours, pratiquement nous n'avons pas eu de repos. Seuls les nerfs nous soutiennent... Ces déplacements de nuit sont un véritable calvaire... »

Cette unité coupée et disloquée dans la nuit très sombre, malgré tous les efforts déployés par son chef énergique, n'arrivera à hauteur du bois de Grand Leez qu'à 9 h. 30 du matin.

Le gros du régiment était arrivé entre 3 et 4 heures sur la position. Il était précédé de la 10^e C^o Moto, chargée de garnir les brèches existantes dans le dispositif antichars (obstacle C) qui se développait sur le front de la position K-W.

Quand les Bataillons seront en place, la 10^e Cie Moto passera en réserve de Sous-secteur dans le bois de Grand-Leez.

Le régiment doit occuper un front de 2 kms entre les bornes 14 et 16 de la route de Namur à Perwez — avec les I^{er} et III^e Bataillons du 2 Ch. A. et le I^{er} Bataillon du 3^e régt Cy.

Le P. C. du 2 Ch. A. est installé à la lisière E. du Bois de Grand-Leez, le I dans le quartier nord entre les bornes 15.100 et 16 de la dite route ; le III entre les bornes 14.200 et 15.100 ; le I^{er}/3Cy. renforce le centre du sous-secteur.

Le II^e B^o/2 Ch. A. se trouve dans le sous-secteur du 3 Cy. qui prolonge la position vers le Sud.

A la gauche du 2 Ch. A. se trouve le B^o Moto de Ch. A. L'organisation de la position est entamée immédiatement et cette journée sera une journée de dur travail.

Pendant la matinée du 13 mai, l'action de l'ennemi

se bornera à des bombardements par avions.

A 16 h. 45 un officier de l'E. M. du général Piaux, commandant le corps de cavalerie française, opérant à l'Est de la position K-W. vient m'annoncer que pendant les dernières heures de la journée, les éléments du C. C. Français vont passer à l'ouest de l'obstacle antichars défendu par nos troupes.

Je lui promets que jusqu'à nouvel ordre de l'autorité supérieure belge, nos troupes continueront à défendre cet obstacle... Le mouvement français serait nécessité par la poussée ennemie...

L'officier français devant rentrer sans retard auprès de son chef, je mets le commandant de la 1 D. Ch. A. au courant de cet entretien.

A partir de 18 heures et surtout vers 20 h. 45, l'artillerie allemande exécute des tirs de réglage et de destruction sur l'obstacle antichars et aux abords de la Croix Monnet.

Ainsi que prévu pour le soir, les troupes françaises traversèrent effectivement l'obstacle d'Est en Ouest, et nos troupes en ligne fermèrent derrière elles toutes les chicanes et brèches dans l'obstacle.

Les troupes françaises étaient suivies de près par les éléments ennemis qui bientôt prirent contact avec les défenseurs de la position K-W.

Sur la plus grande partie du front les feux d'infanterie sont ouverts de part et d'autre et s'accroissent à partir de ce moment. L'ennemi sera toutefois contenu partout derrière l'obstacle.

Vers 23 h., ordre est donné à nos Bataillons de se replier sur Grand-Leez, point initial de notre colonne devant faire mouvement vers Bousval.

JOURNÉE DU 14 MAI.

Ordre du régiment pour le repli : Aux Commandants des I. et III/2 Ch. A. I/3 Cy. — Les unités se portent durant la nuit du 13 au 14 mai dans la région de Genappe et y stationneront.

Mouvement par Grand-Leez — Sart-lez-Walhain — St Paul-Chastre — Villeroux — Sart-Messire Guillaume. Ensuite : E. M./Régt, 11^e C^o I/2 Ch. A. et I/3 Cy à Bousval (Point de destination)

III/2 Ch. A. et 10^e C^o Moto à Tangissart (Point de destination)

Point initial : Grand-Leez (Pont du Gouffre, c'est-à-dire carrefour situé à 1600 mètres N.W. du clocher de Grand-Leez)

Heure de passage au point initial : 0 heure.

Ordre des Unités : E.M./R, 11^e C^o I/2 Ch. A. III/2 Ch. A. I/3 Cy, 10^e C^o/2 Ch. A.

Stationnement : les unités stationneront groupées comme pour la marche aux points de destination fixés plus haut. Elles seront regroupées par la suite suivant les ordres supérieurs.

Toutes les unités se couvriront à toutes les issues de leur cantonnement. Le 2 Ch. A. tiendra les passages de la Thyle à Tangissart.

Cette marche de nuit par temps très obscur, fut un nouveau calvaire, les routes généralement très étroites étaient encombrées non seulement par le flot humain fuyant vers l'ouest et utilisant tous les véhicules imaginables, mais aussi par les éléments français en repli et par des unités françaises stationnant dans la région.

Or celles-ci se montraient d'une nervosité extrême : la moindre leur aperçue par elles provoquait des hurlements et des coups de feu de leur part ; tant pis pour ceux

qui devaient se déplacer et en particulier pour nos conducteurs de colonnes qui étaient cependant bien obligés de consulter leurs cartes pour ne pas s'égarer dans le dédale des petits chemins pavés du sud du Brabant.

D'autre part, toute troupe venant de l'Est — et nous en étions — était prise pour l'ennemi et à maintes reprises nos troupes essayèrent des coups de fusil et d'armes automatiques de la part d'éléments amis se trompant sur notre nationalité.

Ce qui tendait encore à compliquer la situation c'est que les nôtres étaient disposés à voir des parachutistes allemands dans tout élément prenant une attitude équivoque ou hostile à notre égard. D'où des incidents dangereux, ayant même causé des pertes dans nos rangs et qui auraient pu devenir très graves s'ils n'avaient été arrêtés rapidement par l'intervention énergique des chefs.

Un incident de l'espèce se produisit au III^e Bataillon peu avant le jour.

A l'aube du 14 mai, entre Villeroux et Sart-Messire-Guillaume, alors que l'on n'y voyait encore que très indistinctement, des avions allemands vinrent survoler la colonne. « Nous eûmes tous/en tête de la colonne — dit le rapport du III^e Bataillon — l'impression d'apercevoir des parachutistes arrivant sur la crête et aussitôt après des formes vivantes remuant sous quelque chose comme des étoffes tant sur la route qu'à gauche de celle-ci. Des coups de feu sont tirés sur nous — Arrêt — Ordre d'attaque — les hommes sautent de vélo, se mettent en tirailleurs. Des balles traçantes arrivent également sur nous, venant de la droite. Nos hommes répondent, des fusils et des mitrailleuses tirent ; des officiers et des sous-officiers entraînent leurs hommes, arrivent aux tranchées et sautent sur les « parachutistes »... C'étaient des Français.

« ...Le feu s'étendait le long de toute la tranchée. — En criant et en passant seul en avant, les bras levés, le major Danloy put entrer en contact avec un officier français et avec ce dernier, parvint à faire cesser le feu... »

Méprise regrettable, mais qui montre la valeur de nos Chasseurs Ardennais dans l'offensive...

Lorsque, dans les premières heures du jour, nos unités arrivent à destination, les hommes sont à bout.

Dans les prescriptions à observer à Pétape, il est prévu d'une part que nous devons rester en état d'alerte ; d'ailleurs plusieurs missions tactiques sont prescrites : Gnet contre avions, gardes aux issues des cantonnements, défense des passages sur la Thyle. D'autre part il est recommandé de « retaper » les hommes par le repos et la nourriture. Or l'installation au cantonnement se révélera extrêmement difficile, partout nous trouvons des unités françaises occupant toutes les disponibilités de logement.

Il faut compter avec cette mentalité de nos populations disposées toujours à choyer les troupes de passage et avec une sympathie particulière quand il s'agit de nos amis français. Toutefois, cette admirable générosité hospitalière a souvent des conséquences pénibles pour les troupes arrivant par la suite dans des cantonnements déjà occupés. C'est ainsi que nos braves Chasseurs Ardennais en perpétuel déplacement ne trouvèrent plus de disponibilités dans la région considérée, et durent dormir dans les bois et parfois sur le trottoir.

L'installation au cantonnement le 14, fut extrêmement pénible alors que nos troupes avaient besoin urgent de repos et l'avaient mérité mieux que quiconque.

Ajoutez à cela que l'alimentation de la troupe créait des tracés et des préoccupations nouvelles pour les commandants d'unités.

Depuis la journée du 11 mai, avant que ne sautent les ponts sur la Meuse, une partie de notre charroi était passé au nord du fleuve ainsi que le voulaient les instructions applicables alors ; d'autres véhicules étaient tombés en panne. — Rappelons-nous que notre matériel roulant était composé de véhicules réquisitionnés répondant mal aux nécessités de la guerre. — En bref, beaucoup d'unités avaient perdu une partie de leur charroi et notamment leurs voitures cuisines. On vécut d'abord sur les vivres du sac notamment pendant l'occupation de la position K.W. Ensuite on reçut l'autorisation de procéder aux réquisitions nécessaires mais celles-ci s'avèrent difficiles dans une région surpeuplée de troupes et à moitié évacuée de ses habitants. Cette situation occasionna à nos hommes des souffrances et des privations qui s'ajoutaient aux effroyables fatigues physiques endurées.

Malgré tout, leur rendement au point de vue militaire ne s'en trouva pas compromis un instant. Depuis le 9 au soir, pratiquement sur pied sans dormir, ils avaient été au contact de l'ennemi le 10 mai à la frontière ; le 11 mai sur l'Ourthe ; le 12 ils avaient supporté un bombardement sans cesse renouvelé à Temploux et environs ; le 13, ils avaient recueilli sur la position K.W. les troupes françaises refoulées par l'ennemi ; ils avaient marché la nuit du 10 au 11, la nuit du 11 au 12, la nuit du 12 au 13, la nuit du 13 au 14 dans des conditions éreintantes. Du 9 au 14 on ne trouve pas le moindre espace de quelques heures ayant pu être consacré à un vrai repos. Aussi nous espérons que cette région de Bousval où il nous était promis de « stationner » allait nous permettre de nous reposer... Nouvelle désillusion, le soir même du 14 mai, le régiment devra reprendre la route...

Quant à moi, vaincu par l'accumulation de fatigues physiques et morales des journées évoquées ci-dessus, je fus trouvé inanimé par mes dévoués officiers-adjoints. Peu d'instants après notre installation à Bousval. Evacué le 14 au soir, je restai loin de mon cher régiment jusqu'au 16 mai dans la matinée.

(à suivre).

Lieutenant-Général de rés. Fl. MERCKX,
commandant en 1940 le 2^e Rgt de Ch. Ard.

LISEZ
STALINGRAD par
Théodor PLIEVIER
un fort volume 150 fr.

Dans ce livre extraordinaire, l'auteur évoque d'une façon hallucinante une des plus grandes batailles de l'histoire.

En vente à la **Librairie « NOIR & BLANC »**

Place des Chasseurs Ardennais, 2

Bruxelles 4 — Tél. 34.32.80

Envoi franco par poste dans toute la Belgique

GALERIE REDING

18, Avenue de la Toison d'Or BRUXELLES

Le plus important organisme de ventes publiques

de la Porte de Namur.

Grandes ventes régulières — Vente amiable permanente
Tél. : 11.40.16 - 11.48.93

Chasseurs Ardennais, pour vos drapeaux

A. SERVAIS-MICHEZ

un ancien du 10ème de Ligne de 1914-1918. Mutilé. Résistant armé 1940-1945 !!

46, Rue Brun, Tél. 168, ANDENNE

Sections et Camarades favorisez les anciens !!!

Le cher Frère Mélage

parolier

de la Marche des Chasseurs Ardennais

est mort

Oui, mes chers amis, Chasseurs Ardennais, nous sommes à nouveau frappés par un deuil qui nous touche profondément, car le Cher Frère MELAGE, des Frères des Ecoles Chrétiennes, après une féconde carrière religieuse et littéraire vient de s'éteindre à Malonne.

Cet humble Religieux, littérateur et poète, fut celui qui immortalisa avant la lettre, en paroles, la bravoure de nos belles Unités d'Elite des Ardennes, par la fameuse et inoubliable « Marche des Chasseurs Ardennais », qui fut un de ses plus beaux chefs d'œuvre.

Que le nom du Frère Mélage soit à jamais loué. Amis croyants ou incroyants, vous tous mes chers Camarades, recueillez-vous quelques instants à la mémoire de cette belle et noble figure, qui illustra notre belle renommée de vaillance et de ténacité, celui qui fit retentir aux quatre coins du monde notre vivant et entraînant hymne de la « Marche des Chasseurs Ardennais ».

Cette belle marche qui fait revivre en nos cœurs, l'âme du pur, brave et stoïque petit soldat, au « Béret Vert » surmonté de la Hure ; le combattant qui sut défendre, sans cesse et toujours, notre belle Ardenne, notre chère Patrie tout entière, jusqu'aux rives et sur les bords de la Lys.

Ce brave défenseur de notre Patrimoine qui chanta, malgré ses durs revers, deuils et morts, l'air si beau et si consolant à notre cœur et auquel personne ne résiste, parce que cet hymne est vivant et merveilleux.

« Debout sur la Frontière, au fond des noirs côtes »
« Voici la troupe altière, qui veille sans repos... »

Soyons fiers d'être Chasseurs Ardennais, rangeons nous tous sous notre belle bannière pour maintenir, haut et ferme, notre belle tradition.

Oublions nos querelles et divisions, pour rallier toujours notre beau Drapeau tricolore, dont nous avons le droit d'être fiers.

Que notre devise « RESISTE et MORDS » soit toujours le signe de ralliement des vrais et dignes Chasseurs Ardennais.

« Vive la Belgique ».

Que ce cri de joie, soit le cordial « MERCI » que j'adresse en votre nom à tous, au cher et regretté Frère Mélage, qui Là-Haut, n'oubliera pas ses dévoués compatriotes, les Chasseurs Ardennais.

Un de ses anciens élèves reconnaissants,

Commandant Charles ROEGIERS.

Nous voulons la Saix !

Et comment ?

L'ennemi de la Paix n'est-ce pas le fameux « Veto » et rien d'autre ?

Comme il faut le maudire ce « Veto » et nous proposons de le rayer du dictionnaire. Car... Dieu seul sait ce... qu'il nous réserve !

Dire que la guerre est gagnée et terminée depuis bientôt quatre ans !

Et le malheur est que plus on s'éloigne du conflit, plus la paix est difficile à établir, les intérêts des nations venant de plus en plus divergents.

Nous ne voulons pas dire que nous ne l'aurons jamais cette paix tant désirée, qui sait, on pourra peut-être un jour, ramener à de meilleurs sentiments, ceux qui jouent avec le « Veto » non avec le feu !

Et que voyons-nous... chez nous !

Oui, en Belgique il se forme des associations, des groupements pacifistes ayant comme objet la lutte contre la guerre.

L'idée ne serait pas mauvaise si la théorie développée l'était partout, dans tous les pays et surtout chez nos éventuels agresseurs.

Mais qu'en est-il ?

On développe cette théorie parmi notre peuple pour l'inciter à ne plus se battre !

Contre qui ?

Qui avons-nous jamais attaqué ?

Cela signifie donc bien ne plus se battre quand on viendra nous envahir !

Cela ne nous rappelle-t-il pas les tournées de propagande contre la guerre de la Société des Nations dans la pause de l'entre-deux guerres ?

Il nous souvient d'une conférence faite à Arlon au personnel enseignant, sous les auspices de la S.D.N. ; il a été demandé par un auditeur si des conférences de ce genre étaient faites chez notre voisin d'en face. Voici la réponse :

— « L'Allemagne ne le permet pas ! »

— « Alors, a répondu l'interlocuteur, il est criminel de faire des conférences de ce genre chez nous, le monde entier sait que la Belgique n'attaquera jamais personne ; si je comprends bien, il ne faut pas se défendre si on nous attaque ! »

Est-il utile de dire aussi que l'interlocuteur a eu des comptes à... rendre !

Cependant, les événements ont prouvé qu'il avait raison car, sans être... méchant, on peut dire que tout ne fut pas parfait — comme on le dit dans les sphères officielles — dans certaines unités en 1940 !

Le poison avait porté... il n'était malheureusement pas le seul ! Ne parlons pas de la désertion de nos élites, de la grosse majorité de ceux qui étaient détenteurs du pouvoir civil, si justement stigmatisée par le Roi dans ses rapports avec ses ministres en mai 1940.

Que veulent nos pacifistes béhémotes ?

Dire à l'agresseur éventuel :

— « Nous ne nous battons plus, nous optons pour l'esclavage ! »

N'est-ce pas une honte !

Ne sont-ils pas — sans le savoir — l'instrument d'un pêcheur en eau trouble qui... tire adroitement les ficelles ?

On devrait interdire toutes les initiatives de ce genre et surtout chercher à connaître les dessous et particulièrement la provenance des fonds dont elles disposent.

S'il s'agit « d'innocents » qu'ils rentrent bien vite dans le rang à moins qu'ils ne veuillent — ou qu'on les laisse aller prêcher de la sorte chez nos grands amis. Il est vrai qu'il y en a aussi qui profitent de toutes ces grandes conférences ou congrès pour faire de belles balades aux frais de la princesse ou de leurs cotisants.

Pas de ça chez nous !

La Belgique a « soupé » de la guerre, innocents pacifistes, et sachez aussi que les Belges n'ont aucune idée belliqueuse et ne passeront pas à l'attaque de... qui Grand Dieu ?

Mais dites aussi à l'agresseur éventuel que celui qui la touche, notre Belgique, aura le sort de Guillaume le pointu ou de Adolphe le moustachu !

Si par hasard l'un ou l'autre confédéré pacifiste et criminel trouve un Belge qui désire la guerre, qu'il nous l'amène, et s'il est sain d'esprit nous lui c... la bobine, sinon nous l'enversons à Gheel !

YVES.

SAVEZ-VOUS QUE,

MARECHAL

le fournisseur de la Ville de Bruxelles,
Faubourgs et Provinces

accorde 10 o|o à nos membres
porteurs de leur carte ?

Chapellerie civile et militaire - Casques et
casquettes - Echarpes de Bourgmestres,
Echevins et Commissaires de Police - Insignes et écussons

Maison MARECHAL

FONDEE EN 1865

Bruxelles, 61, Rue du Marché au Charbon

Rendez visite à MARECHAL le meilleur accueil vous est
réservé. (Expédition en Province)

Le « portrait » du Président du Brabant

Un Chasseur Ardennois du Brabant nous adresse l'articulet suivant auquel nous n'avons rien voulu changer :

Pour faire un portrait, il faut être tout à la fois bon psychologue et observateur; une bonne dose de maturité est même nécessaire ainsi qu'une plume alerte.

Je ne possède pas ces qualités et pourtant j'aimerais « croquer » en quelques lignes le Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennois du Brabant.

Bah! les Chasseurs Ardennois sont-ils rhétoriciens?... C'est donc tout à l'aise que je « travaille » le Major Krack.

Tranquillisez-vous, mon Major, je ne serai pas indiscret et encore moins méchant, mais pour satisfaire à ma réputation d'intégrité, j'oserai me permettre quelques roseries.

Je me demande parfois, comment un petit homme, comme notre Président, peut être si grand, mais si grand!!

Son visage est rond, le nez en serpente, le menton un peu en avant, de petits yeux volontaires et perçants, vrai visage ardennois, dans lequel on retrouve le type du travailleur, l'homme droit, honnête, taciturne, mais aussi l'homme sensible et bon.

J'allais l'oublier, sa moustache!! au fait j'aime mieux ne pas en parler. Elle est tellement petite. (Pardonnez, mon Major).

A la « Haute-Assemblée » du Comité du Brabant, dois-je vous dire que la présidence est bien tenue; parfois, pourtant, le petit poing solide du Major frappe la table; si on le contredit? Sa taille grandit, son poing devient plus fort, même les bras de son fauteuil sont victimes; j'ajoute bien vite que les camarades du Comité craignent plus de lui déplaire, de le peiner, que de supporter son courroux!

Savez-vous, chers amis, que lorsque vous êtes déjà ou encore au lit, le Président est encore ou déjà au travail? Savez-vous qu'il est courant chez lui d'écrire 200 lettres en un mois?! Ajoutez-y les démarches, les requêtes, et tout cela pour « La Fraternelle »!

Je garde l'anonymat craignant sa colère car je connais sa grande modestie. Il aime le travail dans l'ombre. Sa véritable récompense est celle d'avoir été agréablement d'avoir fait son devoir.

Il est curieux de voir, lors de manifestations, comme certains aiment le decorum!! Lui, le Président de la plus belle fraternelle! Lui, le Major Krack des Chasseurs Ardennois! je le vois sans prétention aucune, sans décorations, avec la seule hure à sa boutonnière. Puis-je retourner une maxime et dire: « Que les tonneaux pleins font peu de bruit! »?...

Outre sa grande modestie, saviez-vous que bien souvent il y va de ses deniers; certes, pas à grands gestes, à grands cris!! ne vous avais-je pas dit, qu'il est modeste.

Sous des dehors parfois rudes, sa sensibilité est tellement profonde; parfois il est rêveur, et si parfois il rêve, mes chers lecteurs, c'est pour vous.

Comme il sera heureux le jour où il aura la Maison du Chasseur Ardennois; je sais que c'est un de ses soucis.

On exige beaucoup de vous, mon Major; même chez vous, votre bureau est devenu une permanence où, en

homme du monde, vous accueillez tous vos Chasseurs, (et personne ne sort sans son cigare).

Mais à côté de tous vos tracas, quelles satisfactions, mon Major, que l'affection de vos membres, la déférence que tous vous témoignent. Leur plus grand vœu, certes, est que pendant de longues années encore vous restiez notre Président. C'est le vœu que tous forment à l'aube de cette nouvelle année.

Bonne année, mon Major, soyez heureux, et vive notre Papa Krack!!

B. V.

Attention, les copains, voici une bonne adresse : achetez vos lunettes à la

Lunetterie Scientifique

23, Rue de Turenne

(arrêt des trams)

De la qualité! du confort!! Prix consciencieux!!!

Les ordonnances sont exécutées immédiatement

LES CHASSEURS ARDENNAIS seront tout spécialement soignés!

Avis important

Le bulletin « Le Ch. A. » ne pourra continuer à paraître, du moins sous une forme aussi agréable, si on ne l'aide pas.

Que chacun « en mette un coup » pour lui procurer de la publicité ou des... versements de soutien. En chasse!...

Allo! Allo!

Ceci pour vous, épouses de Chasseurs Ardennois : Connaissez-vous la

Grande Teinturerie Blanchisserie

„PARFAIT“

Pourquoi ne pas favoriser celle-ci. Faites remettre votre linge à neuf, blancheur éclatante à des prix modiques Travail soigné.

143 av. de l'Hippodrome, Ixelles, Bruxelles

Tél. 47.21.30

Prise et remise à domicile

Anciens Chasseurs Ardennois

LE COIN DE L'INVALIDE

par notre spécialiste

Fixation du montant de la pension d'invalidité

(Art. 10 de la loi du 26-8-1947)

§ 1. — Si le degré d'invalidité retenu atteint au moins 10 p. c. il donne lieu au paiement d'une pension obtenue en multipliant la somme de 550 francs par la tension fixée au tableau ci-dessous et correspondant au degré d'invalidité envisagé et par un coefficient qui sera fixé par arrêté royal (coefficient variable fixé actuellement à 2,25).

Le résultat est ramené au multiple de 10 immédiatement inférieur.

10 % — tension —	2,0	55 % — tension —	11,0
15 % >	3,0	60 % >	13,25
20 % >	4,0	65 % >	14,25
25 % >	5,0	70 % >	16,00
30 % >	6,0	75 % >	17,25
35 % >	7,0	80 % >	19,25
40 % >	8,0	85 % >	20,5
45 % >	9,0	90 % >	22,5
50 % >	10,0	95 % >	23,75
		100 % >	26,0

Exemple : pour une invalidité de 25 p.c.
550 x 5 x 2,25 = 6187,50, soit 6180 francs par an.

§ 2. — La somme de 550 francs est portée à 650 fr. pour les invalidités qui sont la conséquence :

soit d'une blessure de guerre ou d'un traumatisme résultant de services exercés par l'ennemi ;
soit d'une maladie dont l'écllosion a été causée directement par une action de guerre ou par un traumatisme résultant de services exercés par l'ennemi ;
soit de la captivité en qualité de prisonnier politique.

§ 3. Si la pension est due pour plusieurs invalidités dont une seule est susceptible d'entraîner l'application du §2 ci-dessus (650 fr.), ce dernier est applicable à l'ensemble de la pension.

Exemple : Bronchite : 15 % (§1) ; troubles gastriques : 20 % (§1) ; perte de dents : 4 % (§2 (services, dents cassées au cours d'un interrogatoire) : invalidité totale : 45 pour cent - §2.

Invalidité supérieure à 100 % (art. 11).
Quand l'invalidité dépasse 100 % il est alloué en plus de la pension calculée comme il est dit à l'art. 10 une majoration de 1000 francs par an et par tranche indivisible de 10 degrés.

Indemnités d'amputation (art. 12).
Les amputés — perte totale d'un membre supérieur ou inférieur (bras, avant-bras ou main, jambe ou pied) — obtiennent en plus de la pension d'invalidité proprement dite une indemnité pour amputation dont le montant est de

4.000 francs pour une invalidité de 80 % ;
6.000 francs > 85 % ;
7.000 francs > 90 %.

Indemnité pour aide d'une tierce personne (art. 12).
Les mutilés ou impotents qui se trouvent dans l'impossibilité d'accomplir seuls certains actes de la vie (s'habiller, s'alimenter, se mouvoir ou se conduire), ou qui ont besoin de soins spéciaux par suite de leur infirmité, ou qui

doivent garder le lit ou la chambre, ont droit à une indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne variant de 4.744 fr. à 28.468 fr., suivant la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Cette indemnité est accordée directement s'il y a lieu par l'expert médical lorsque l'invalidité est examinée suite à sa demande de pension, ou sur demande du requérant — dans ce dernier cas, prise de cours le 1er du mois de la demande.

Elle est accordée soit définitivement, soit pour la durée de la pension provisoire, soit pour une période déterminée par l'expert médical.

Statut des grands mutilés et invalides

(Art 13 à 15)

Ce statut est applicable :

1° aux mutilés, impotents ou malades dont l'indemnité indemnissable atteint au moins 100% pour une blessure ou infirmité considérée isolément et évaluée à ce taux suivant certaines spécifications du Barème officiel belge des Invalidités dont les numéros sont fixés à l'art. 13 de la loi du 26 août 1947.

2° aux mutilés ou impotents indemnisés sur la base de 100% ou plus pour plusieurs invalidités dont l'une est la conséquence d'une blessure de guerre, d'un traumatisme ou d'un accident et entraîne au moins à elle seule 80% d'invalidité indemnissable.

Qu'entend-on par invalidité indemnissable ?
Si l'expert médical attribue 100% d'invalidité pour une blessure ou infirmité, mais estime qu'en raison d'un état antérieur ou de l'âge, il faut déduire 25%, l'invalidité indemnissable est 100 — 25 = 75%.

Le bénéfice du statut des grands mutilés et invalides est attribué à ceux dont l'invalidité définitive au... 1°) et 2°) ci-dessus a entraîné le bénéfice de l'indemnité pour amputation — ou de l'indemnité pour aide d'une tierce personne.

Les bénéficiaires de ce statut obtiennent les avantages ci-après :

a) en lieu et place de la majoration prévue à l'art. 11 leur pension est augmentée à raison de 1/20e de la pension prévue pour une invalidité de 100% et calculée conformément à l'art. 1°, par 5% d'invalidité au delà de 100 pour cent.

b) en plus de la majoration prévue au litt a) les grands invalides mutilés par suite de blessure de guerre, de traumatisme ou à des services exercés par l'ennemi ou d'accident, obtiennent des indemnités fixes annuelles variant de 10 à 25.000 francs suivant la nature de la mutilation.

Camarades Chasseurs Ardennois pour vos contributions, déclarations, formalités, vérifications des impôts, travaux-comptables, favorisez

René BEAUFAYS

ancien du Stalag XIIIe Hammelburg

Rue Pierre Fluche, 70, VERVIERS

Songez aux anciens, c'est votre devoir!

Cette année, je suis allé en vacances — vacances est-ce bien le mot, disons « congé payé » non loin du poste frontière où j'ai tant de fois monté la garde pendant la mobilisation et à la guerre car le 10 mai j'étais là.

Je me suis rappelé ces gardes dont on ne voyait pas la fin... et particulièrement celle du 24 août 1939 qui a duré exactement 12 jours — oui, 12 jours sans quitter le poste !

Nous avons eu un peu faim le deuxième jour, mais ce fut de courte durée, cela grâce aux habitants et spécialement à l'hôtesse de mes présentes vacances ; ils nous ravitaillèrent pendant quatre jours puis un service de ravitaillement fut réinstallé à Arlon et nous assura la subsistance.

Deux jours de garde, 12 jours consécutifs ! Que penseront les jeunes soldats qui me liront ? Pourquoi de si longues gardes diront-ils ? Voici la raison qui nous a été donnée : « On mobilise, puis on fera mouvement et les effectifs sont trop réduits pour le nombre de gardes à fournir ! »

Puis... nous n'avions rien à dire, on venait de lancer la consigne « Veille et tais-toi ! »

Ma foi, on l'a fait de bon cœur. Et mon souvenir se précise à propos de ces fameuses gardes ! Je me rappelle

de poste ou son remplaçant) et les deux autres peuvent dormir ; la nuit tout le monde est debout. Le service était... dur surtout par les longues nuits d'hiver.

Quelqu'un s'approche du poste ; il est arrêté par la sentinelle, il donne les mots. C'est une ronde ! Tout le monde doit « déballer » signes, missive du poste, sautage, conduite ultérieure dans les moindres détails et... gare s'il y a une légère hésitation !

On avait raison, avec le recul du temps, on comprend encore mieux, d'ailleurs les événements l'ont prouvé ; c'est grâce à cette discipline rigide, bien comprise par les Ch. A., qu'aucun poste n'a été surpris et que TOUTES les destructions ont été réalisées.

C'est une fleur à notre chapeau vieux frères d'armes !

Je nous revois le 10 mai 40 ici, nous avions pris la garde le 7 pour quatre jours, c'était donc notre 3e jour.

Un détail important : au ravitaillement du soir, on nous avait annoncé que les permissions étaient rétablies et que le personnel de garde aurait deux jours de permie à la relève, soit départ le 11 au soir. Voyez la joie de tous !

Nous sommes quatre miliciens : le caporal F... milicien de 1937, votre ser viteur François, mil. de 33, Louis, mil. de 35 et Edouard, de 30 je crois ; c'était notre aîné, marié et deux enfants.

Au cours de la nuit, après minuit, vers une heure

SOUVENIRS... au pensées de vacances

par un Ancien

un certain numéro du « Pourquoi Pas ! » qui a fait le tour du Régiment.

Il contenait la réponse d'un Ch. A. à un pauvre « pioite » qui s'était plaint dans ce journal de devoir monter la garde sans avoir le repos réglementaire prescrit, c'est-à-dire trois jours après une garde de 24 heures.

Notre Ch. A. lui répondait de bonne encre et disait à peu près ceci :

« ...Voulez-vous, cher « Pourquoi Pas », dire à ces pauvres bougres qu'ils ont bien de la chance d'avoir un ou deux jours de repos après une garde d'un jour. Qu'ils viennent donc ici à la frontière, ils sauront ce que c'est que la garde ; ils monteront des gardes de 4, 5, 6 jours et même plus, parfois dans la neige jusqu'aux genoux, toujours par un froid rigoureux ; le lendemain de la relève, ils iront travailler au moins 12 heures puis repartiront de... garde. Ici, on ne se plaint pas, on n'en a pas le temps ! »

Appuyé à un bout de mur, tout ce qui reste de notre corps de garde, je rétablis en pensée le poste : « Ici, l'entrée du réseau, puis le poste de mise à feu, les couchettes, le râtelier d'armes, le foyer, le téléphone... Là, la destruction ; la réfection de la route n'a pu faire disparaître toutes les traces.

Je... refais la vie du poste, vie de reclus, on ne peut franchir le réseau de barbelés qui entoure le poste ; il y a exactement 17 pas de... promenade pour la sentinelle. Le jour, un homme veille, un autre est de quart (le chef

sans doute, — j'étais de faction avec Edouard —, le caporal sort du poste, s'approche de nous et nous dit à voix basse :

— « Le Lieutenant communique qu'il faut redoubler de vigilance ! »

— « Quoi, dit Edouard, et les permissions sont ouvertes ! »

— « Je viens de recevoir cette communication par téléphone ! »

— « Ça va, c'est encore une alerte, une de plus ! »

— « Tant mieux alors. Mais c'est un ordre et on ne le discute pas ! »

— Entendu, caporal !

Peu après, nous entendons les bruits d'une circulation anormale dans le Grand-Duché, des autos sur toutes les routes, nous voyons la traînée de lumière des phares ; cela forme une véritable file !

Nous alerions le chef de poste qui vient s'en rendre compte puis court au téléphone le signaler à l'officier qui répond :

— « Cela a l'air sérieux, veillez bien ! »

Le caporal vérifie tout, puis s'assure si chacun connaît sa tâche à tour de rôle, on rentre au poste de garde pour faire le simulacre d'amorcer et de faire sauter la destruction.

Tout est calme, à part la circulation intensive sur les routes venant de l'Est, chacun est à son poste, la sonnerie du téléphone retentit de temps à autre. C'est à peu près la même conversation à chaque appel :

« — Rien d'anormal chez vous ? »

— Non, mon lieutenant !

— Ça va, ouvrez l'œil et restez calmes ! »

Ma faction terminée, je suis de quart et de service à proximité de la mise à feu, le caporal se tient près du téléphone ; j'ai chauffé du café et je mange la demie gamelle d'un délicieux hochepot qu'on nous a apporté la veille.

— Eh François — me dit le caporal — tu te donnes du courage ?

— Peut-être, si tu veux ! Ou je fais comme le Commandant de l'Etat-Major te disait hier au cours de sa ronde... : « Pour bien se battre, il faut l'estomac bien garni, — (Napoléon le disait avant lui) — votre devoir est de veiller au ravitaillement de vos hommes, caporal ! »

— Alors, alors tu crois...

Le caporal n'acheva pas, la sonnerie du téléphone retentit à nouveau.

Je lançais : ...rien d'anormal !...

Le caporal me fit le geste impératif de me taire et je le vis pâlir puis répondre :

— Oui, mon lieutenant, j'ai bien compris !

Il se leva d'un bond et dit :

— Cette fois, c'est sérieux, ordre d'amorcer la destruction !

Je préviens les deux camarades de faction à l'extérieur, puis j'aide à l'amorçage.

On alluma la bougie fixée sur une planchette, bougie que l'on devait pousser sous la mèche de mise à feu en cas d'irruption de l'ennemi dans le poste.

De nouveau le téléphone ! J'entends :

— C'est fait mon lieutenant, destruction amorcée !

Le caporal reste encore quelques instants au téléphone puis avant de raccrocher dit :

— On fera son devoir, mon lieutenant !

Il nous rassemble sur le seuil du corps de garde et nous dit :

— C'est la guerre, les Boches ont franchi la frontière grand-ducale !

Vous connaissez votre tâche et la mission du poste. Je reste à la mise à feu, toi au téléphone, les autres en observation dehors et bien camouflés, pas de mouvement.

Observez bien car si vous nous laissez surprendre, je dois faire sauter et nous sautons tous, la consigne est formelle : « La Destruction ne peut en aucun cas tomber intacte aux mains de l'ennemi ! »

Je crois que ce fut notre tour de pâlir du moins en ce qui me concerne, mais tout le monde a marqué le coup...

C'est notre aîné, Edouard, qui rompt le silence :

— Ne t'en fais pas caporal, on ne sera pas surpris, ja des' n' d'chet (j'ai des yeux de chat).

Chacun retourne à son emplacement, rien ne bouge, silence de mort, les lumières sont calfeutrées ; bien malin qui pourrait deviner qu'en ce coin perdu de la forêt mille kilos de poudre sont sur le point de sauter et aussi... qu'il y a deux doigts sur la gâchette prêts à se recourber pour abattre les intrus.

Je dois avouer que chez moi le cœur bat bien fort !

Je me disais :

— C'est donc la guerre ! On parle de cela quand il n'y a rien et en temps de paix on dit si souvent : vivement la guerre pour... On ne saurait plus prononcer une telle boutade pour le moment.

C'est la guerre, la réalité est là ! On ne dit plus rien, on pense, on est inquiet !

Oserai-je l'avouer ? On fait son examen de conscience

ce et un acte de contrition comme on n'en a jamais fait. Et après, le croiriez-vous, j'étais plus fort, plus sûr de moi.

C'est la guerre ! Les paroles du Commandant venu hier en ronde, me tintent aux oreilles ; j'ai l'impression qu'il est là derrière moi. J'entends sa voix autoritaire mais paternelle, nous dire :

— Mes amis, vous n'en doutez pas, nous aurons la guerre, il importe de s'y préparer et de connaître à fond votre mission pour l'accomplir machinalement à l'heure critique. Soyez sur vos gardes pour éviter la surprise. Aux prises avec l'ennemi, soyez plus malins que lui, tirez juste et les premiers car c'est lui ou vous qui peut être atteint et il faut que ce soit le Boche qui morde la poussière ! »

Les deux premières recommandations ont bien été observées et notre caporal est un type, pas éternel du tout.

Mais comment vais-je me comporter en présence des Boches ?

Je n'ai pas le temps de poursuivre mes réflexions : des ronronnements se font entendre dans le lointain. Bruits de moteur... C'est en l'air ! Cela se confirme et plusieurs avions passent sur notre gauche ; ils sont tellement bas que nous en avons aperçu deux très distinctement ; ils disparaissent au-dessus de la Forêt d'Anlier.

A peine les avions ont-ils disparu, on entend encore le ronronnement lointain, qu'Edouard signale « danger » par signal convenu, c'est-à-dire : « Tchip-tchip » répété trois fois (comme si on appelait un chien).

— Voyez là, qui monte le petit chemin... des gens ! Ils sont assez nombreux !

Vraiment Edouard avait des yeux de chat car personne ne voyait quelque chose.

On scrute le terrain, on écarquille les yeux.

Le caporal dit :

— Tu as raison, j'ai vu bouger quelque chose ; les armes sont-elles prêtes ?

Je commence aussi à distinguer des ombres, il y en a cinq, dix, vingt.

— Oui dit Edouard, une vingtaine, mais je ne vois pas d'armes !

Voilà qu'ils se mettent à parler à haute voix et le boche encore !

— On tire caporal, dit Louis ?

— Non, attendez l'ordre, c'est pas du boche qu'ils parlent, c'est du « koekäse » du patois.

Et alors, on entend une voix s'élever et crier bien haut :

— « Halte les premiers, nous ne pouvons pas aller plus loin, il y a la destruction, nous allons aller à gauche pour gagner la route ! »

La première alerte était passée !

Nous avons appris par la suite que c'était l'instituteur de P... avec des jeunes gens du village et quelques grands-ducoux.

Et revoilà le téléphone !

Le caporal revient nous dire :

— Le lieutenant nous fait savoir que d'un moment à l'autre, nous recevrons l'ordre de sautage ! »

L'aube naissante apporte un soulagement aux yeux fatigués de scruter toujours cette obscurité mystérieuse. On commence à pouvoir discerner les formes à une certaine distance.

Encore un groupe qui arrive en file indienne. On est prêt à les recevoir mais aucune émotion, on s'habitue ; Edouard a d'ailleurs vite remarqué qu'ils n'ont pas d'ar-

mes, ils sont une dizaine et s'avancent tout droit sur la destruction et veulent même escalader la barricade.

D'une voix de tonnerre le caporal les arrête et les invite à suivre le même chemin que le groupe de tantôt et de filer en vitesse s'ils ne veulent pas sauter ; ils ne se le font pas dire deux fois !

En... effet, voilà sans doute l'ordre, le téléphone appelle ! Le caporal décroche et la communication est fort brève, il revient vers nous et dit :

— Ordre de sautage, François ici, vous autres évacuez ce qui reste et en vitesse !

En un clin d'œil c'est fait !

Je téléphone à l'officier et lui communique la formule :

— Mon lieutenant, tout est prêt, la destruction va sauter, c'est donc le dernier coup de téléphone !

Il me répond :

— Entendu mon vieux, bonne chance et à tantôt !

J'arrache l'appareil téléphonique et je m'apprête à sortir, le caporal m'arrête au passage pour me dire :

— Tu vois, c'est fait, la mèche commence à brûler, filons en vitesse au poste d'abri !

Nous savons qu'il faut plus de trois minutes avant le sautage mais... en quelques secondes nous avons rejoint l'abri formé par un talus de 1 m. 50.

Et on attend ! Sautera-t-elle ? Eh quoi ! Encore rien ! Que c'est long !

— Dis donc caporal, si...

Au même moment, une formidable explosion se produit, nous sommes secoués de belle façon et... le cœur s'est arrêté de battre quelques instants. Puis, ce sont des débris de toutes sortes qui nous arrivent du... ciel, le couvercle en fer de la destruction vient, en vol plané, s'affaler à quelques mètres sur notre droite.

Et tout le long de la frontière les explosions se succèdent, jeant l'émoi dans notre paisible Ardenne.

Que doivent penser mes parents ? C'est la guerre ! Mon Dieu, protégez-les et protégez-nous également, oui, protégez-nous ici, les quatre pauvres petits Chasseurs perdus dans l'immensité ardennaise.

Sans m'en bien rendre compte, je fredonne :

« Vaguez à vos besoins paisibles villageois !

» C'est le Chasseur qui...

— Eh bien François ! Que fais-tu là ? t'es perdu... le Nord ? Tu oublies ta mission, les autres sont en place, me crie le caporal.

Je ne me suis pas aperçu du départ des copains...

Confus, je détail en vitesse vers mon emplacement ; j'arrive à la destruction, quel trou béant ! On pourrait y camoufler une maison.

Notre corps de garde est mal en point, il reste tout juste quelques pans de murs.

J'escalade le talus et vais me rendre compte de l'état de la barricade située à une trentaine de mètres en avant de la destruction ; elle a peu souffert, les piliers sont intacts, elle formera un obstacle de plus au passage.

Je fais le signal « mission remplie » et je reste en observation. Du côté de l'Est, il y a une « pétarade » de moteurs dans toutes les directions tandis que l'horizon s'est empourpré et un brin du disque solaire apparaît.

Au coup de sifflet du caporal, je rejoins rapidement le point de ralliement où nos vélos, soigneusement camouflés sont sous la garde vigilante de notre cher Louis.

— Vous êtes prêts demande le caporal, on n'a rien oublié ?

Il reste l'appareil téléphonique, je l'arrime sur mon vélo.

— Ça y est caporal !

— Nous allons rejoindre la position de défense par le chemin que vous connaissez tous et dans la formation dispersée : Edouard à l'avant et Louis à l'arrière garde.

Louis, je te rappelle que nous n'avons pas des yeux dans le dos, en cas de danger tu dois tirer pour nous avertir !

— En selle !

Notre petite formation est la suivante, Edouard précède à 200 m., je roule en compagnie du caporal et Louis suit à 150 m.

En roulant sec, je converse avec le caporal.

— Mon cher François, dit-il, la guerre est commencée, qu'est-ce qui nous attend mon vieux ? Enfin nous avons bien rempli notre première mission pas vrai !

— Mais certainement, c'était notre devoir et nous sommes des Ch. A.

Un groupe d'avions, vingt, trente, quarante nous survolent. Br... que ça fait mal d'entendre tous ces moteurs... ennemis !

— Caporal, dis-je, je ne suis pas rassuré.

— Tu n'es pas fou François, des avions vont-ils attaquer des isolés comme nous ?

Soudain un coup de feu à l'arrière, on met pied à terre et en se jetant dans le fossé, Louis montre un avion qui survole la route. Une rafale, non une gerbe de balles nous passe dessus.

— Hop ! crie le caporal, couche-toi comme cela, en se jetant dans le talus et perpendiculairement à la route.

Je suis couché avec la rapidité de l'éclair et je me fais petit, petit, je voudrais rentrer sous terre... les rafales continuent et l'avion passe en trombe peut être à 20 mètres au dessus de nous.

A l'avant, un coup de feu, deux, trois. Qu'est-ce ? C'est Edouard qui canarde l'avion. Quel cran tout de même... Quand je pense à... moi ! et je me dis à moi-même : « Quelle frousse mon vieux ! Cela pour le baptême du feu de... l'air ! »

Le caporal donne le signal, le coup de sifflet du départ en indiquant : « du gaz, en vitesse » !

Encore deux bons kilomètres et nous obliquons à droite par le petit chemin à travers la forêt. On les avale malgré un rude raidillon, l'avion boche nous a sans doute donné des... ailes !

Enfin, on s'engage dans le bois. Ouf... on respire ! Ici au moins on n'aura plus à craindre les avions.

On fait une petite halte pour souffler un peu et réajuster l'équipement des vélos ; j'aide le caporal à redresser son pédalier qui est légèrement faussé, sans doute par le choc lorsque le vélo a été... envoyé dans le fossé lors de la visite de l'avion.

On repart, le chemin est tortueux, on fait diminuer les distances pour ne pas se perdre, les groupes se suivent à 50 mètres.

Une galopade derrière nous, on met pied à terre pour voir défiler toute une horde de cerfs et de biches. En temps normal, on aurait risqué une balle ou même tout un chargeur, maintenant on n'y pense même pas ; il est vrai qu'il faut réserver ses balles pour un autre gibier !

En selle et du « gaz » pour rejoindre Edouard qui lui ne s'est pas arrêté.

Nous sommes à quelques vingt mètres d'un tournant

et la montée est rude, on avance à l'allure du fantassin et péniblement encore.

Soudain une rafale... deux... trois et Edouard débouche en trombe...

— Qu'y a-t-il ?

Sales bêtes, ils ne m'ont pas en ! » telle fut la première réponse de notre ami.

— Comment ?

— Après le tournant ici, j'avais vu que le chemin était obstrué là-haut, à 100 m. devant moi. Louche cela, me dis-je, et je mets pied à terre et j'essaye de voir, quand deux types en salopette me font signe d'avancer.

Je suis redescendu en vitesse et c'est alors qu'ils ont tiré. N. de D..., regardez, mon vélo est crevé, ah les sa-lauds !

— Bon, dit le caporal, assez bavardé, nous pourrions être surpris, tâchons de voir !

Louis nous a rejoint. On camoufle les vélos dans le bois et Louis se camoufle à côté pour en assumer la garde.

— Suivez-moi, dit le caporal, et attention où vous marchez, pas de bruit bien, et le doigt sur la détente.

Il nous a amenés dans le prolongement du chemin.

— C'est là, dit Edouard, vous voyez les arbres qui barrent la route et des fagots sur le côté.

Nous restons bien camouflés et nous observons ; rien ne bouge.

Le caporal dit :

— Mais j'ai les jumelles de mon oncle dans la besace gauche de mon vélo, je vais les chercher.

Quelques minutes après il est de retour.

— Rien n'a bougé ?

— Non, absolument rien, ils sont sans doute partis. Le caporal observe à la jumelle, puis dit :

— Ne voyez-vous rien au tas de fagots du côté gauche, vers l'intérieur du chemin ?

— Non !

— Et bien moi, à la jumelle, il me semble voir une courroie de besace.

Trois paires d'yeux sont braqués sur l'obstruction ; deux fusils prêts... à partir, cherchent une proie.

L'attente se fait longue... surtout dans le silence, les minutes sont éternelles ; que c'est impressionnant ! Je comprends maintenant ce que m'expliquait un jour un vieux briscard de 14-18 : « A la guerre, ce qui m'a le plus impressionné, c'est le vide, le silence du champ de bataille avant le combat ! »

Cette fois, on peut attendre, nous avons vu du mouvement ; il n'a semblé que c'était le mouvement d'un bras à côté de la barricade. Ce n'est pas une illusion, tous trois l'avons remarqué et mieux, à la jumelle, le caporal a pu distinguer la main.

Peu après, il nous semble apercevoir le dessus de la tête d'un homme du côté droit, derrière le tas de fagots. On se concentre, pas de doute, et... on attend !

Puis, surprise !

Un type se montre, un grand blond, il vient se placer au milieu de l'obstruction, tout le buste est visible.

— C'est un boche, dit le caporal, tirez !

Le dernier mot est à peine prononcé que j'ai appuyé sur la détente et le Boche tombe à la renverse.

— « Mouche ! », dit Edouard en me tapant sur l'épaule ! Et il ne put en dire plus, la riposte arrivait et quelle affaire ! Quelque chose de soigné, des rafales sans arrêt — rafales de mitraillettes.

Nous sommes aplatis et nous relevons parfois la tête pour voir si on ne s'avance pas vers nous.

Le caporal me tire par la jambe et fait signe de le suivre et on rampe jusqu'aux vélos. On saute en selle et on dégringole la pente à toute allure.

Environ 400 mètres plus loin, le caporal nous arrête et nous fait entrer sous bois ; nous y pénétrons d'une cinquantaine de mètres puis il nous dit :

— Soyez sur vos gardes, fusil en main et prêt à tirer. Le chemin de repli est occupé en force, il n'est pas question de vouloir forcer le passage à nous quatre. Notre mission est de rejoindre ; nous allons essayer par le chemin de secours, c'est un grand détour, mais nous pouvons le rejoindre à travers bois, je vais étudier la carte. A propos François, je crois que nous sommes tous d'accord pour le féliciter : une balle : un Boche ; continue mon vieux, cela fait 60 Boches dans tes cartouchières.

Il étale la carte par terre...

— « Nom di Dio »... dit Edouard penché sur son vélo, mon pneu arrière était pourtant crevé tout à l'heure, vous l'avez vu comme moi, je suppose. Et je ne suis pas encore fou pourtant ! Je ne me suis non plus pas trompé de vélo, c'est bien le mien. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Je veux m'approcher et Louis me fait un clin d'œil... j'ai compris.

— Eh bien ! dit Edouard.

Louis sourit et dit :

— Je ne pouvais pas te laisser sans monture, vieille branche, et tout en gardant les vélos, j'ai réparé le tien.

— Merci so sin cau ! (merci cent fois) fut la réponse d'Edouard et il continue : « Nous formons tout de même une belle équipe et nous devons rester ensemble toute la guerre, ce serait beau hein ! Au moins, on peut compter l'un sur l'autre ! »

— Puis, dit Louis, nous avons déjà un Boche à notre tableau de chasse !

Le caporal nous appelle pour nous dire :

— Le chemin à rejoindre est là, peut-être à 600 mètres à parcourir à travers bois.

— Voyez bien la direction, nous devons avoir le soleil en plein du côté droit. Mais il faudra prendre des précautions pour ne pas tomber dans une embuscade comme on a failli le faire tantôt.

— Oui, dis-je, c'est grâce aux cerfs et aux biches ; si on ne s'était pas arrêté pour les regarder, nous aurions été engagés sur le même tronçon qu'Edouard et nous aurions formé une belle cible pour les mitraillettes !

— Nous aurions probablement notre tombeau dans la forêt, dit Louis.

— Ça va, dit Edouard, je ne braconnerai jamais plus, du moins... les cerfs et les biches !

— Est-ce tout ? dit le caporal. — Voici : on va marcher dans la formation ci-après : en tête François et moi avec un intervalle d'une trentaine de mètres. Edouard et Louis suivront à environ 30 m. et conduiront chacun deux vélos, les leurs et les nôtres.

(La fin au prochain numéro)

FRANÇOIS, soldat du 1er Ch. A.

P. S. — Quand je me rappelle tous ces souvenirs, cette belle solidarité, cette confiance réciproque, cet esprit d'équipe, je « rote » en pensant que de vrais Ch. Ard. même des officiers, se désintéressent de la Fraternelle.

N'est-ce pas tout ce qui nous reste de cette belle époque ? Ne devons-nous pas cela à nos glorieux morts ?

Allons mes officiers, en tête de vos hommes comme en 1940 !

Votre humble soldat, FRANÇOIS.

TRAHISON

Dans un article précédent, nous avons parlé de l'espionnage en ce qui concerne la Belgique.

Nous insistons, il s'agit de notre pays lequel n'attaque personne, mais, sous l'un ou l'autre prétexte, soit le « protéger » comme en 1940, on l'envahit, on le réduit à l'esclavage.

Dans une telle situation, les lois de la guerre devraient stipuler que tout est permis au défenseur et que l'envahisseur ne peut user de représailles. Utopie, diront certains lecteurs! Peut-être! Cependant, cela ferait réfléchir tout envahisseur... avant d'aller chez le voisin!

Cela n'a rien à voir avec la trahison, sinon de bien situer le cadre dans lequel travaillent les traîtres de chez nous. Qu'est-ce que trahir?

Larousse nous dit :

C'est « tromper perfidement »,

« violer par un acte criminel les droits ou les intérêts »,

« c'est un acte de félonie ».

Retenons qu'il s'agit d'un crime.

Trahir, c'est tout ce qu'il y a de plus vil!

L'espionnage se sert souvent de traîtres; dans la plupart des cas, il ne peut s'en passer. Rappelons-nous « Gestapo » et « Polizei », de triste mémoire. Elles eussent été impuissantes si elles n'avaient trouvé des traîtres pour les servir.

Comment voulez-vous que des boches ne connaissant pas notre langue puissent agir; ceux qui la connaissent sont trahis par leur accent.

On conviendra que si notre pays, comme tous ceux occupés par l'ennemi de 40 à 45, compte tant de martyrs, c'est avant tout l'œuvre des traîtres; c'est une chose que l'on ne peut oublier!

On n'a jamais tant vu de traîtres que pendant la dernière guerre, entendons-nous dire tous les jours. C'est un fait incontestable!

En plus d'une rénovation morale qui s'impose, il y a des mesures sévères, exemplaires, à prendre à l'égard de ces êtres malfaisants que sont les traîtres!

Le traître est d'autant plus dangereux que l'on ne s'en méfie pas, du moins à priori.

Pendant la guerre 14-18, on mettait militaires comme civils en garde contre les indiscrets. Partout, on voyait des affiches libellées comme suit :

« Taisez-vous, méfiez-vous, les oreilles ennemies vous écoutent! »

En somme, on recommandait à tous d'être discrets.

La discrétion, voilà une qualité première à acquérir par tout militaire. Malheureusement, elle n'est pas possédée par tous; on entend encore trop de conversations intéressantes l'armée, on parle de choses qu'il y aurait lieu de taire, l'ennemi pouvant en faire son profit. Ce sont toujours les mêmes qui parlent de la sorte, ceux qui veulent « se faire écouter », se rendre « importants » ou se mettre « en dette » et naturellement la conversation est à haute voix pour que tout le monde entende bien.

Il y a là toute une éducation à faire.

Pour ces « jaseurs », l'Armée devrait se montrer impitoyable et les punir d'une façon exemplaire; s'ils sont gradés, il faut leur enlever ce grade, l'Armée n'a que faire de chefs indiscrets.

Il est entendu que ce ne sont pas des traîtres, mais ils

les aident indirectement; ce sont plutôt des naïfs, des irresponsables ou des sots et, nous insistons, l'Armée ne peut les conserver, surtout comme gradés, c'est-à-dire pour conduire notre jeunesse.

Il y a cependant eu des traîtres à l'Armée, mais c'est exceptionnellement rare; à part le cas Dombret, on n'en connaît guère. Il faut convenir et rendre cet hommage à notre armée; elle est encore truffée d'une élite. Il est indispensable d'encourager et d'aider cette élite!

Pour repérer plus facilement les « vendus » il serait simple d'établir une règle, une obligation à tout militaire : c'est de signaler à l'autorité quiconque fait des dépenses exagérées, mène une vie spéciale, ou a des rapports avec des étrangers ou civils suspects; cela afin qu'il soit procédé d'urgence à une enquête par des spécialistes du contre-espionnage.

A lire la rubrique actuelle des journaux intitulée « Conseils de Guerre », on se rend compte que les catégories de traîtres, d'inciviques de toutes espèces sont nombreuses.

Commençons par le plus vil, celui qui se met, « se vend » au service de l'ennemi pour lui fournir des renseignements.

Que ceux-ci soient d'ordre militaire, économique ou autre, la faute est la même et elle est infamante et aussi grave en temps de paix que pendant les hostilités.

Peu importe les circonstances, il se met délibérément, volontairement au service de l'ennemi. Par là, aucune circonstance atténuante ne peut être retenue; donc pas de pitié, le maximum de la peine.

En ce qui concerne le travail pour l'ennemi, il y a lieu de distinguer deux cas : celui qui est l'objet d'une réquisition par l'autorité légale belge et celui qui travaille volontairement pour l'ennemi, autrement dit le collaborateur.

La réquisition ne peut normalement viser que certains travaux bien spécifiés par la Convention de La Haye, par exemple ce qui se rapporte au logement des troupes.

Si l'autorité légale procède à d'autres réquisitions, elle trahit et il faut s'en prendre à elle.

Faut-il parler de celui qui porte les armes contre son pays, comme ce fut le cas pendant la dernière guerre « ceux qui se sont faits boches »; automatiquement, ils tombent dans la catégorie des plus grands traîtres.

Ceux qui acceptent des postes de commande de la part de l'occupant sont « ses hommes », donc à priori des traîtres travaillant volontairement au profit de l'ennemi.

Tous les cas de trahison peuvent être classés dans les catégories ci-dessus.

Et maintenant, abordons le chapitre des sanctions!

Naturellement, il faudrait simplifier le Code, il faut être « homme de Loi » pour s'y retrouver.

C'est simple cependant. Voici :

Art. 1. — Le traître est celui qui... (voir ci-dessus les catégories).

Art. 2. — A tout traître la nationalité belge est retirée.

Art. 3. — Celui qui se met volontairement au service de l'ennemi... (voir ci-dessus) est passé par les armes et tous ses biens sont confisqués au profit de l'Etat (y compris ceux de sa famille, à moins qu'il n'en soit séparé en fait).

Art. 4. — Celui qui travaille volontairement pour l'ennemi est puni des travaux forcés à perpétuité et tous ses biens... (comme Art. 3).

Et c'est tout!

Essayons de justifier nos... propositions :

Le traître trahit sa Patrie, donc est indigne d'elle : qu'il se fasse naturaliser chez l'ennemi! Cela semble logique!

Le grand traître mérite-t-il autre chose que douze balles dans la peau? Il est responsable de la mort de tant d'autres.

Le travailleur volontaire est condamné au travail perpétuel au bénéfice de la collectivité. N'est-ce pas logique également?

La confiscation des biens s'impose, même ceux de sa famille; c'est grâce à sa Patrie qu'il a pu obtenir ses biens, il l'a trahie, d'où indignité de les conserver. D'autre part, si la famille admet la trahison, elle est complice et en profite, dès lors...

Croyez-le, ce serait un frein sérieux à la trahison! Elle a, de plus, la faculté de se séparer du traître.

N'avons-nous pas vu des traîtres de la guerre 14-18 condamnés à quelques années de prison et X millions d'amen-de; ils sont restés quelque temps à l'ombre puis à leur sortie, avec les millions qui leur restaient, ils ont pu semer le venin ennemi puis... recommencer le même jeu en 1940.

Que serait-il advenu si, à leur sortie de prison, ils avaient dû être domestiqués? Ils n'auraient certainement plus eu d'influence sur leur entourage.

Rappelez-vous aussi l'histoire du sinistre Borms et consorts! Si en 1940 des unités belges n'ont pas fait... tout ce qu'elles devaient, n'est-ce pas le venin injecté en 14-18 qui a produit ses effets?

Comme dit plus haut, il est indispensable de remanier les lois, les simplifier.

Il faut éduquer la population, le faire dès l'école primaire et ce dans le sens que la trahison soit en horreur. Tous les moyens doivent être utilisés; pourquoi ne pas utiliser également le Radio, créer un cours d'éducation civique! N'en vaut-il pas la peine?

Les boches, du moins certains, nous ont appris comment ils nous « roulaient » avant la guerre.

Donc, nécessité de renforcer la surveillance des étrangers et de changer les dispositions pour obtenir la naturalisation belge.

Hitler a dit : « Qui naît boche le reste! »; alors, soyons sur nos gardes.

L'étranger, pour être admis chez nous, devrait montrer patte blanche; s'il est trop curieux, s'occupe de nos affaires ou de politique, lui donner vingt-quatre heures pour décamper.

On peut être bon mais pas b...!

La petite naturalisation ne devrait être accordée qu'à la deuxième génération d'étrangers établis chez nous, tandis que la grande naturalisation ne pourrait être sollicitée que pour la troisième génération, sauf cas exceptionnels.

Tout ce qui a été dit plus haut n'a pas été écrit dans le but de noircir du papier mais bien d'attirer l'attention de tous sur le crime monstrueux que constitue la trahison.

On juge encore des traîtres quatre ans après la libération, n'est-ce pas malheureux!

Si, avant guerre, la population avait été mise en garde, si on lui avait montré le chemin du Devoir dans ces circonstances et attiré son attention sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'ennemi, bref, si elle avait été éduquée au point de vue civique, il est certain que les Conseils de guerre seraient supprimés depuis belle lurette.

Il ne faut pas dire « La Loi existe » car qui connaît la Loi?

Il ne faut pas non plus vouloir le faire quand le danger est là, quand l'ennemi franchit nos frontières... trop tard; c'est avant, c'est maintenant!

Puisse la modeste prose qui précède tomber sous l'œil bienveillant de « Dame Autorité Responsable » et surtout qu'elle comprenne que nous ne visons qu'une chose : Epargner le sang des braves, car ce sont toujours eux qui payent les agissements des traîtres!

FRANSONET.

Cette publicité vaut de l'argent!

*Pour vos lunettes, voici une adresse à retenir,
Camarades, une maison de confiance :*



**Lunetterie
Médicale**

72, Rue Marché au Charbon, Bruxelles

Attention! Chasseurs Ardennais sur présentation de cette annonce cette bonne maison vous accorde des avantages.

HUMOUR ANGLAIS

Le dimanche après-midi, un monsieur entre dans l'auberge du village. Dans la salle, il voit deux hommes en train de jouer au poker avec leur chien.

Très étonné, le monsieur s'adresse à un des joueurs :

— C'est votre chien, Sir?

— Oui, Sir.

Eh bien! il est bougrement calé de jouer aux cartes comme ça...

— Ne dites pas ça, Sir, réplique modestement l'homme. Il n'est vraiment pas si fort que vous le dites. Dès qu'il a des bonnes cartes, il remue la queue...

ENFANT TERRIBLE

Jojo (six ans), planté en haut de l'escalier, regarde descendre son père qui tout à coup glisse et dégringole avec un bruit de tonnerre pour s'étaler la tête en avant, sur le palier de l'étage inférieur. Alors Jojo s'écrie :

— Dis papa, recommence, petit frère n'a rien vu.

JEUX D'ENFANTS

Des gosses jouent... à ce qu'ils deviendront plus tard. Le grand frère interroge :

— Toi, Michèle

— Je veux être modiste

— Et toi, Jean

— Général, tonnerre!...

— Marcel?

— Epicier...

— Et toi, dit-il en s'adressant au plus jeune (4 ans)?

— Moi... je veux faire pipi!

Camarades Chasseurs Ardennais, aidez-nous

**en favorisant de vos achats les firmes qui
font leur publicité dans le bulletin.**



Manufacture de Bérêts Basques

MANABI

SPECIALITÉ DE BÉRÈTS CHASSEURS ARDENNAIS

182, Chaussée d'Anvers à BRUXELLES

Téléphone 175571 — 183722

Camarades

Chasseurs Ardennais,

êtes-vous en ville, seuls ou avec votre famille,

ne manquez pas de passer à votre local, allez y déguster les délicieuses bières que l'on y sert.

Les patrons vous recevront toujours avec plaisir et puis quel personnel aimable et stylé!!!

„Au Lion d'Or“

Place St Géry, 23, Bruxelles-Bourse,

Rue du Trône, 14, Bruxelles

Tél. 11.17.59

Tous les dimanches permanence à partir de 10 h.!

Au LION D'OR c'est votre maison. Vous vous y sentirez chez vous, camarades!

Camarades Chasseurs Ardennais,

Confiez votre publicité à votre bulletin

Procurez de la publicité à votre bulletin

Demandez nos tarifs

Soit à la direction du bulletin,

Avenue de Longwy, 17 Arlon;

Soit aux Présidents et Secrétaires de nos sections;

Ou mieux encore à notre spécialiste si dévoué

Victor ROBERT,

Rue Washington, 23,

Ixelles-Bruxelles

EDITEUR RESPONSABLE: Comité Central de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon — Imprimerie « Presse Luxembourgeoise », S. C., 42, rue des Déportés — Arlon